

# Municipalité de Grandson

# Rapport sur la gestion de l'année 2015

Au Conseil communal de Grandson

En application des dispositions légales et réglementaires, la Municipalité vous présente le rapport sur la gestion de l'année 2015.

#### Dicastère: administration générale, finances

#### CONSEIL COMMUNAL

Jusqu'au 30 juin 2015, le Bureau était composé comme suit :

Présidente Mme Nicole FISQUET PERRIER

1ère vice-présidente Mme Natacha ZARI

2ème vice-président M. Francesco DI FRANCO

Secrétaire Mme Nathalie CATTIN-RICH

Secrétaire – suppléant Scrutateurs M. Claude LANGONE

Mme Mary-Christine CRIBLET

Scrutateurs - suppléants M. Nicolas DELL'OREFICE

M. Michel EMMEL

M. Roberto RIBELLES

#### Depuis le 1er juillet 2015, le Bureau est composé comme suit :

Présidente Mme Natacha ZARI

1er vice-président M. Francesco DI FRANCO

2ème vice-présidente Mme Aline D'ONIA

Mme Nathalie CATTIN-RICH Secrétaire

Secrétaire - suppléant M. Roberto RIBELLES

Scrutateurs M. Nicolas DELL'OREFICE

M. Pierre André DELITROZ

Scrutateurs - suppléants M. Michel EMMEL

M. René Pierre DERIAZ

Le Conseil communal a tenu six séances ordinaires durant l'année.

Outre la gestion et les comptes de l'exercice 2014, l'arrêté d'imposition et le budget de la bourse communale pour l'année 2016, il s'est prononcé favorablement sur les préavis municipaux suivants :

- 1. Demande de crédit pour l'élargissement et l'éclairage de la route de Fiez (DP 13).
- 2. Demande de crédit d'étude pour le Plan Partiel d'Affectation « Coteau derrière les Remparts ».
- 3. Abrogation du règlement pour l'octroi des prestations complémentaires communales AVS/AI.
- 4. Demande de crédit pour le renouvellement de l'équipement de la STAP de Corcelettes.
- 5. Travaux de transformations et de réaménagements des collèges du Jura.
- 6. Traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021.
- 7. Demande de crédit complémentaire pour la réalisation du parking Jean-Lecomte.
- 8. Règlement communal « Utilisation de caméras de vidéosurveillance ».

Le préavis suivant, dont la commission a été désignée, est encore à traiter :

• Approbation des statuts de l'Association intercommunale du Centre de collecte de sousproduits animaux.

La Municipalité n'a pas encore présenté de préavis sur les objets suivants, bien que les commissions soient nommées :

- Création d'un Droit Distinct et Permanent pour les parcelles communales situées sur la place du Château (2013).
- PPA Borné-Nau/Bellevue, réalisation d'une route de contournement 1ère étape (2014).
- Modification des statuts du groupement forestier.
- Approbation des statuts et adhésion à l'Association Intercommunale pour l'Epuration région Grandson (AIERG).
- Prolongation du Droit de superficie distinct et permanent constitué en faveur de l'Association du Cercle de la Voile.
- Remplacement du véhicule « Manitou » de la déchetterie intercommunale.

Le Conseil communal a accepté deux motions et pris en considération un postulat :

- Motion pour que la nouvelle place de la gare de Grandson intègre une plateforme multimodale.
- Motion pour l'étude et la mise en place d'une coopérative d'équipement de toitures favorisant les énergies renouvelables.
- Postulat pour que la commune de Grandson rejoigne la chaîne de solidarité « un village une famille ».

Il a pris acte de la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur Claude Langone et consorts en faveur de notre commerce de proximité PAM.

Le Conseil communal a nommé trois suppléants à la commission permanente d'urbanisme, un suppléant à la commission de recours en matière d'impôts et informatique, un suppléant à la commission de gestion 2015, deux membres et deux suppléants à la commission permanente des finances, ainsi que les sept membres et cinq suppléants de la commission de gestion 2016. Il a désigné trois délégués à l'Association intercommunale du Groupement et de l'Arrondissement scolaires de Grandson et un délégué à l'Association des Communes de la Région de Grandson.

Durant l'année, le Conseil communal a pris acte de cinq démissions. Il a donc procédé à l'assermentation de cinq nouveaux conseillers. Au 31 décembre 2015, le Conseil communal compte cinquante membres.

#### ELECTIONS - VOTATIONS

#### 8 mars 2015

#### Votation fédérale

- 1. Initiative populaire « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt ».
- 2. Initiative populaire « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie ».

Participation: 43.50% Electeurs inscrits: 2'102

	Oui	Non
Objet n° 1	227	678
Objet n° 2	49	850

#### 14 juin 2015

#### Votation fédérale

- 1. Arrêté fédéral concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain (diagnostic préimplantatoire).
- 2. Initiative populaire « Initiative sur les bourses d'études ».
- 3. Initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) ».
- 4. Modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV).

Participation: 42.67% Electeurs inscrits: 2'100

	Oui	Non
Objet n° 1	762	123
Objet n° 2	313	567
Objet n° 3	237	649
Objet n° 4	584	291

#### 18 octobre 2015

#### Election des 18 membres vaudois au Conseil national

#### Suffrage des partis :

Liste 1	Jeunes UDC Vaud	290
Liste 2	Valeurs chrétiennes – Parti évangélique (PEV)	180
Liste 3	Liste du Vote Blanc (LVB)	46
Liste 4	PNS – Parti Nationaliste Suisse	127
Liste 5	Les Indépendants Vaudois	12
Liste 6	ECOPOP	52
Liste 7	PS – Jeunesse Socialiste Vaudoise	155
Liste 8	POP - solidarités	384
Liste 9	Les Verts. Mouvement écologiste vaudois	1'458
Liste 10	Les Verts. Jeunes Vert-e-s Vaudois-e-s	224
Liste 11	Action Nationale – Démocrates Suisses-VD	0

Liste 12	PLR. Jeunes libéraux-radicaux Vaud	125
Liste 13	PDC – Parti démocrate chrétien	398
Liste 14	UDC Vaud	2'873
Liste 15	Valeurs chrétiennes – Union Démocratique Fédérale (UDF)	74
Liste 16	PLR. Innovation	967
Liste 17	PLR. Les Libéraux-Radicaux	3'671
Liste 18	Verts'libéraux	686
Liste 19	Jeunes PDC	21
Liste 20	PDB Vaud – Centre droit moderne	337
Liste 21	Parti Pirate vaudois	96
Liste 22	60+ PDC	76
Liste 23	PS – parti socialiste vaudois	3'186

Participation: 42.41% Electeurs inscrits: 2'134

#### Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (1er tour)

Suffrages obtenus: Mme Géraldine SAVARY 363

> M. Luc RECORDON 331 M. Olivier FRANÇAIS 296

> M. Michaël BUFFAT 144 Mme Fabienne DESPOT 139 Mme Isabelle CHEVALLEY 73 M. Claude BEGLE 44

34 M. Laurent MIEVILLE M. Jacques NEIRYNCK 22 M. Jean-Michel DOLIVO 21

M. Dylan KARLEN 21 M. Arthur PETIT 21 Mme Céline MISIEGO 14 Mme Sonva GREGOIR

6 M. Jean-Luc BERKOVITS 5

Participation: 41.38% Electeurs inscrits: 2'134

#### 8 novembre 2015

#### Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (2ème tour)

Suffrages obtenus: M. Olivier FRANÇAIS 413

Mme Géraldine SAVARY 409

M. Luc RECORDON 377

Participation: 36.70% Electeurs inscrits: 2'147

#### MUNICIPALITE

Syndic:

M. François PAYOT M. Pierre PORCHET

Vice - président :

#### REPARTITION DES DICASTERES

	<u>Titulaire</u>	Remplaçant(e)
Administration générale, finances	M. François PAYOT	M. Pierre PORCHET
Bâtiments, campings, refuge	M. Pierre PORCHET	M. Antonio VIALATTE
Police des constructions, aménagement du territoire et de l'urbanisme	M. Antonio VIALATTE	M. François PAYOT
Service des travaux, sociétés locales, culture et tourisme	M. Dominique WILLER	Mme Christine LEU METILLE
Ecoles, sécurité	Mme Erika PRINA HOWALD	Mme Pascale FISCHER
Affaires sociales, domaines	Mme Pascale FISCHER	Mme Erika PRINA HOWALD
Service des eaux et énergies	Mme Christine LEU METILLE	M. Dominique WILLER

La Municipalité a tenu 44 séances en 2015.

#### Tableau des heures de vacations de la Municipalité

Les membres de l'Exécutif ont participé aux séances ordinaires et extraordinaires de la Municipalité, selon les données de présence par ¼ d'heure récoltées par le secrétaire municipal. Les heures de vacations sont déclarées par chaque membre individuellement selon son engagement dans des séances ou comités, dont la fréquence est variable. Dans des situations de chantiers et suivi de travaux, les heures sont également déclarées, ainsi que pour les séances de commissions avec le Conseil communal. Pour les séances du Conseil communal lui-même, la Municipalité a le même traitement que les conseillers communaux, donc non déclaré dans les vacations.

Résumé pour 2015, en heures :

Municipalité	Conseiller n°1	Conseiller n°2	Conseiller n°3	Conseiller n°4	Conseiller n°5	Conseiller n°6	Conseiller n°7
44 séances/an	42	36	41	40	43	43	41
Heures séances	123.75	101.75	120.00	115.50	118.25	122.75	119.50
Heures vacations	488.50	333.00	286.00	74.00	143.50	193.50	332.00
Total heures	612.25	434.75	406.00	189.50	261.75	316.25	451.50

Pour information, la numérotation des conseillers municipaux est différente de celle figurant dans le tableau de l'année précédente.

L'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles ou de droits réels immobiliers et l'autorisation générale de plaider n'ont pas été utilisées.

La Municipalité a délivré un préavis positif, sous réserve de l'octroi de cité cantonal et de la délivrance de l'autorisation fédérale, aux demandes de naturalisation suivantes :

- Monsieur Minel Muminovic, originaire de Bosnie-Herzégovine
- Madame Ana Maria Camps, originaire d'Espagne
- Monsieur Gilles Sigrist, originaire de France
- Monsieur Ramiz Mehmedovic, originaire de Bosnie-Herzégovine
- Monsieur Leonardo Braccia, originaire d'Italie
- Madame Daniela Maria Licini, originaire d'Italie

#### **ADMINISTRATION COMMUNALE**

#### Personnel

Le personnel de l'administration communale se compose, au 31 décembre 2015, de sept personnes qui occupent les postes suivants : un secrétaire municipal (100%), une boursière communale (100%), un technicien communal (95%), une secrétaire adjointe (80 %), une secrétaire (100%), une aidecomptable (60%), une employée chargée de projets culturels et touristiques communaux (40%).

Madame Patricia Rodrigues de Oliveira a brillamment obtenu son CFC d'employée de commerce formation élargie et pour la bonne marche du service, un contrat à durée déterminée a été conclu avec elle, jusqu'en août 2016. Signalons également le départ de Madame Nadège Baud, secrétaire à 100 %, partie en novembre 2015.

**Boursier communal**: Madame Aurélie Jeannet a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2015. Monsieur André Jaton, après remise de la bourse, a quitté son poste de travail pour prendre sa retraite à la fin du mois de février 2015. Pendant son temps d'essai, Madame Jeannet a fait valoir son droit de nous quitter pour le début du mois de mai. D'entente avec elle, une convention de travail à temps partiel a

été conclue jusqu'à fin juillet afin d'assurer les opérations ordinaires et le bouclement des comptes 2014.

Pendant la période de juillet à septembre 2015, la Municipalité a engagé, par mandat de droit privé à raison de 20-30%, Monsieur Philippe Equey, boursier de la commune de Crans-près-Céligny, pour assurer la transition avant l'entrée en fonction d'un nouveau responsable.

Un appel d'offre a été lancé pour repourvoir ce poste. Après diverses auditions, la Municipalité a retenu la candidature de Madame Dominique Léglise, boursière sortante de Leysin, pour une prise de fonction à 80% dès le 15 septembre 2015 et 100% dès le 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Secrétaire municipal : un audit de l'administration communale a été mis en place avec l'aide de la société Plusvalue Evolution afin de fournir à la Municipalité une analyse des éléments ayant conduit au départ de Madame Jeannet, boursière. Une délégation municipale, formée de Madame Pascale Fischer et Messieurs François Payot et Dominique Willer, a accompagné toute la procédure et la mise en place des propositions d'amélioration qui ont été émises par les collaborateurs de l'administration.

D'entente avec lui et après plusieurs entretiens, une convention de séparation a été signée avec le secrétaire municipal. Il a quitté son poste fin septembre officiellement. Pour suppléer à ce départ, la Municipalité a nommé et assermenté Madame Jocelyne Dupont comme secrétaire municipale adjointe dès le 1<sup>er</sup> août 2015.

La mise au concours du poste de secrétaire municipal a permis, après audition des candidats retenus, d'engager Monsieur Eric Beauverd, entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Cette situation de crise, les départs et arrivées de nouveaux responsables aux postes clé de notre administration ont considérablement perturbé la marche ordinaire du service de notre administration. La Municipalité tient tout particulièrement à manifester, dans son rapport de gestion, ses remerciements aux collaboratrices et collaborateurs qui ont traversé cette longue période. Si en fin d'année 2015 tous les postes et cahier des charges ne sont pas encore complètement stabilisés, les bases nouvelles sont présentes pour conduire notre administration à retrouver son

**SCI**: Comme annoncé dans ses réponses aux rapports de la COGES et COFIN 2015, une procédure de mise en place d'un système de contrôle interne et de gestion des risques a été initiée en automne 2015. Il sera finalisé au printemps 2016, avec la Municipalité actuellement en fonction et les chefs de services.

**Entretiens d'évaluation** : Le secrétaire municipal étant entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2015, il mènera les entretiens d'évaluation des collaborateurs fin 2016.

#### Contrôle des habitants

équilibre.

Le recensement au 31 décembre 2015 révèle :

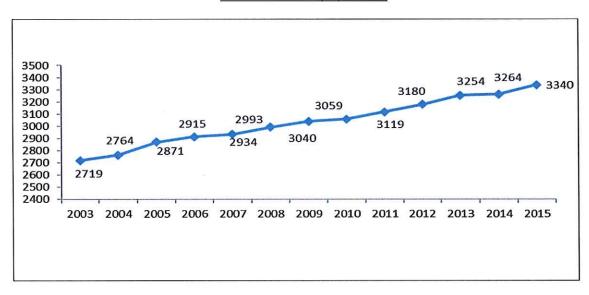
			Enfants moins de 16 ans			
	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total	
Suisses	1092	1152	220	244	2708	
Etrangers	286	237	48	61	632	
Total de la population	1378	1389	268	305	3340	

- 399 permis C (établissement)
- 190 permis B (autorisation de séjour)
- 9 permis L (courte durée)

- 4 permis N (demandeurs d'asile)
- 10 permis F (asile politique)
- 20 dossiers en attente d'autorisation

288 habitants étrangers, avec permis B ou C, étaient inscrits au rôle électoral communal. 166 frontaliers étaient au service d'entreprises grandsonnoises.

#### Evolution de la population



#### Mise à disposition de la photocopieuse

Divers services et sociétés locales de Grandson effectuent leurs photocopies auprès de l'administration communale, ce qui représente, pour l'année 2015, un nombre de 19'389 pages.

#### **Cartes CFF**

L'administration communale met à disposition de la population deux cartes journalières CFF permettant de circuler en 2ème classe dans toute la Suisse au tarif de Fr. 38.-. En 2015, 683 cartes ont été vendues, représentant un montant total de Fr. 25'954.- (état au 31 janvier 2016). Pour la commune, le prix d'achat de ces deux jeux de cartes s'est élevé à Fr. 26'600.-.

#### Site Internet

Les pages du site sont régulièrement actualisées par le personnel du greffe communal.

Quelques statistiques sur un mois (moyenne décembre) :

-	sessions	2693
-	utilisateurs	2186
-	pages vues	6900
_	pages consultées par session	2,56
-	durée moyenne des sessions	01:39

On peut déduire de ces statistiques, au vu de la durée moyenne des sessions, que les utilisateurs trouvent rapidement les informations souhaitées, le site semble facile d'utilisation.

Détail des pages consultées sur un mois (décembre) :

Nom de la page	Total de vues
1. Accueil	1238
2. Gestion des déchets	297
3. Administration	255
4. Autorités	231
5. Déchetterie	203
6. Conseil communal	128
7. Agenda	121
8. Salle des Quais	118
9. Municipalité	87
10. Pilier public	84
11. Vie locale-loisirs	73
12. Ecoles	32
13. Présentation	26

#### **Entreprises actives**

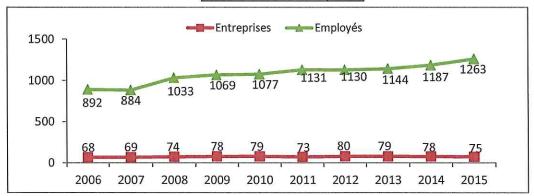
Le recensement annuel des entreprises actives, restaurants, commerces, bureaux, etc. (occupant au moins un travailleur) révèle :

133 raisons sociales actives, dont 75 entreprises occupant du personnel, représentant 1'263 postes de travail à temps complet ou partiel y compris apprentis.

De 1 à 9 employés :	55 entreprises	De 80 à 89	employés :	1 entreprise
De 10 à 19 employés :		De 90 à 99	SANDAR MADE DO ON A	0 entreprise
De 20 à 29 employés :	1 entreprise	De 100 à 109	employés:	1 entreprise
De 30 à 39 employés :	0 entreprise	De 110 à 119	employés :	0 entreprise
De 40 à 49 employés :	4 entreprises	De 120 à 129	employés :	0 entreprise
De 50 à 59 employés :	2 entreprises	De 130 à 139	employés :	0 entreprise
De 60 à 69 employés :	1 entreprise	De 140 à 149	employés :	0 entreprise
De 70 à 79 employés :	0 entreprise	De 150 à 200	employés :	1 entreprise
		Plus de 200 e	mployés :	1 entreprise

L'entreprise occupant plus de 150 employés est Cand-Landi S.A. et celle occupant plus de 200 employés est le centre de formation professionnelle Le Repuis. Le personnel communal et celui de l'Etat de Vaud (écoles, gendarmerie, centre médico-social) n'est pas compris dans ces statistiques.

#### Evolution des entreprises

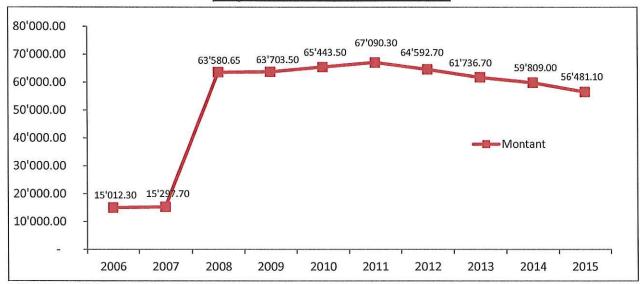


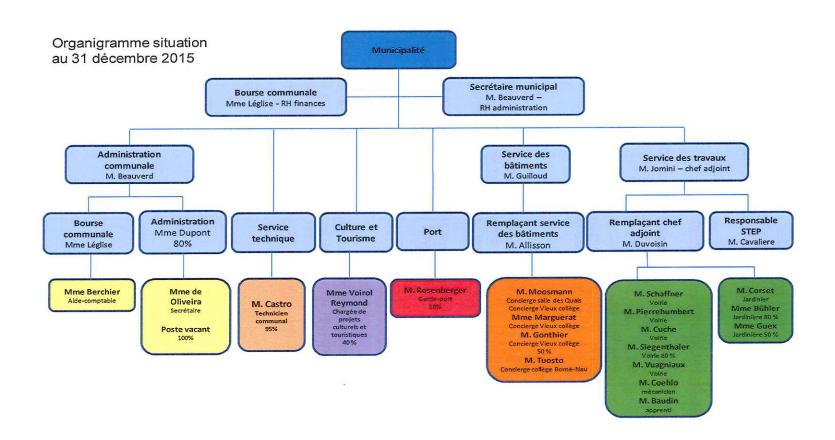
#### Perception des taxes de séjour

Les taxes de séjour représentent un montant de Fr. 56'481.10, provenant de :

Camping Les Pins Fr. 20'576.60 Camping de Bellerive Fr. 5'783.00 Camping du Pécos 13'854.00 Fr. Hôtels, B&B, cabane scoute Fr. 667.50 Chalets Fr. 15'600.00 Total Fr. 56'481.10

#### Progression des montants encaissés





#### REPRÉSENTATIONS DIVERSES

#### Commission affaires publiques et communication de l'ADNV

Le syndic est élu dans ces deux commissions par l'Assemblée générale de l'ADNV.

Pour celle des affaires publiques, il s'agit de la gestion de l'octroi d'aides financières à quelques projets régionaux qui les sollicitent. La somme des aides se situe entre Fr. 20'000.- et Fr. 30'000.- au total par année. La commission suit également les projets régionaux conduits par l'ADNV comme celui du Plan Directeur Régional (PDR) sous la direction de Monsieur Franklin Thévenaz, syndic de Sainte-Croix. Divers groupes programment des conférences et réflexions sur différentes thématiques : énergie, transports, territoire et finances publiques.

Pour la communication, la commission gère un budget de quelques Fr. 80'000.- par année. Diverses actions sont soutenues dans ce cadre.

#### Association des Terroirs de la région de Grandson

Le comité dans lequel siègent le municipal du tourisme et le syndic se réunit quatre fois par année. Si les comptes sont équilibrés par l'apport du Fr. 1.- par année pour l'activité de promotion des terroirs et l'apport des contributions privées, le souci pour les années 2015 et 2016 est celui de la répercussion des travaux de la rue Haute sur les ventes de la Maison des Terroirs elle-même.

Le comité est également répondant auprès de l'organisation du tourisme régional sous l'égide de la commission tourisme de l'ADNV. Deux membres du comité y siègent.

#### Fondation du château

Le syndic y siège de droit. Les travaux de rénovation de l'enveloppe du château sont terminés. Les aménagements intérieurs se poursuivent. Un crédit complémentaire pour l'aménagement des nouvelles surfaces d'exposition a été finalisé avec l'aide de la Fondation propriétaire. L'ascenseur intérieur est en fonction.

La Fondation SKKG, propriétaire, est toujours sous tutelle par décision de la commission fédérale des fondations. Ceci complique et limite les relations avec la Fondation vaudoise (FCG) qui est en charge de l'animation du château.

#### <u>AggloY</u>

Le COPIL s'est réuni quatre fois en séance plénière en 2015, tout comme la COMIN. Une conférence d'agglomération a eu lieu en novembre à laquelle tous les membres du Conseil communal ont été conviés. D'autre part, la commission consultative s'est réunie à deux reprises pour des présentations des projets en cours. Les projets et leur suivi sont consultables sur le site www.aggloy.ch

#### Dicastère: bâtiments, campings, refuge

#### **BATIMENTS**

#### Chapelle des Tuileries

Une poutraison extérieure supportant le toit a été consolidée et les radiateurs remis en état.

#### Collège du Jura

Des détecteurs de lumière ont été installés ainsi que des stores à lamelles dans deux classes. La pompe à chaleur a été mise hors service.

#### Collège de Borné-Nau

Suite au déménagement du concierge, les peintures de l'appartement ont été rafraîchies. Une entreprise spécialisée a révisé les fenêtres et impostes de la salle de gymnastique.

#### Salle des Quais chemin du Lac 43

En plus de l'entretien courant, divers travaux ont été réalisés :

- Rénovation des sols de la cuisine du restaurant.
- Réfection des murs intérieurs de la salle, suite à des dégâts d'eau. Le coût de cette réparation a été pris en charge par l'assurance « dégâts d'eau ». La cause de ces infiltrations a été trouvée et la facture pour ces frais de recherche a été soumise à l'architecte. Le montant dû a été réparti entre ce dernier, le bureau d'ingénieurs, l'entreprise de génie civil et la Commune.
- Fabrication et pose d'étagères dans les vestiaires du concierge.
- Changement de la grille de ventilation sur un mur suite à des dégâts causés par un tiers.

Nombre de jours d'occupation de la salle	2013	2014	2015
Privés	32	36	35
Nicolas Schenk, restaurateur	62	42	75
Sociétés locales	16	27	24
Etablissements scolaires de Grandson	2	1	5
Commune	1	8	7
Samaritains	3	3	2
Total jours	116	117	148

Tarifs appliqués par location	2013	2014	2015
Tarif personnes privées	18	28	31
Tarif restaurateur	60	41	75
Tarif sociétés locales	17	14	24
Tarif préférentiel	13	20	5
Gratuité *	8	14	13
Total	116	117	148

<sup>\*</sup> dont 7 réservations pour la Commune

#### Occupation du refuge de Tête-Noire en 2015 – ouvert du 1er mars au 30 novembre

	Tarif	Nombre de réservations (2014)
Personnes habitant Grandson	CHF 130	52 (61)
Personnes extérieures	CHF 180	41 (48)
Total locations		<b>93</b> (109)

#### Maison des Terroirs

Pose de nouvelles étagères.

#### Bâtiment des anciens abattoirs à la rue Jean-Lecomte

Démolition d'un mur fissuré pour sécuriser l'endroit.

#### Ecole maternelle Les P'tits Loups rue Jean-Lecomte

Rafraîchissement de la peinture de la porte d'entrée, du hall et des WC.

#### Bâtiments rue des Colombaires 1 et 3

Des interphones ont été installés dans les deux bâtiments.

#### Bâtiments rue des Colombaires 21 et 23

En plus de l'installation d'interphones, comme dans les bâtiments précédents, du carrelage a été posé dans un appartement. La peinture des balcons des deux immeubles a été entièrement refaite.

#### Hôtel de Ville rue Basse 57

Dans l'appartement d'un locataire, deux fenêtres ont été changées.

#### Kiosque des Tuileries

Installation d'une nouvelle climatisation.

#### **Parking Jean-Lecomte**

Le nouveau parking a été achevé en 2015. Il offre des places couvertes (43 dont 1 pour personne handicapée) et extérieures (12) en location ainsi que 8 (dont 1 pour personne handicapée) places gérées par horodateur.

Au 31 décembre 2015, 35 places étaient occupées par des locataires et concernant la partie publique, afin d'offrir une certaine souplesse aux utilisateurs du centre-ville, la mise en fonction de l'horodateur a été repoussée en 2016.

### Aucune intervention n'a été nécessaire pour les bâtiments ou ouvrages suivants, mis à part l'entretien courant :

- Garages des Remparts
- Bâtiment Remparts 6
- Collège Es Pierre 2 aux Tuileries
- Collège des Tuileries
- Caveau des Vignerons ruelle de Péroset
- Bâtiments de la place du Château (mini-déchetterie, église)
- Voirie rue du Jura 25
- Appartement rue du Jura 25
- Refuge de la Tête Noire

- Bibliothèque "l'Etal" rue Jean-Lecomte
- Capitainerie chemin du Pécos
- Eglise catholique ruelle des Renards 6
- Eglise protestante rue Haute
- Bâtiment des Cloîtres rue Haute 25/27
- Bâtiment de l'Oasis chemin du Lac
- Campings

La société Electrosuisse procède régulièrement au contrôle des installations électriques dans tous les bâtiments.

#### SERVICE DES BATIMENTS

#### Personnel

Au 31 décembre 2015, l'effectif du service des bâtiments se compose de huit employés :

5 personnes à 100 %

1 personne à 50 %

1 personne à 30 %

1 personne, placée par le CGPI, qui sera engagée en 2016 à 100 %, en remplacement d'un concierge qui partira en retraite à la fin du mois de mars 2016.

#### Formation

Un peu plus d'une année après son entrée en fonction, le chef du service des bâtiments va suivre un cours de management-leadership et communication interpersonnelle.

Un organigramme est en cours d'élaboration afin de préciser les places de chacun, en prévision de la mise en service du nouveau collège en 2016.

# <u>Dicastère : police des constructions, aménagement du territoire</u> et de l'urbanisme

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS

En préambule, il est important de préciser que la quasi-totalité des dossiers actuellement en cours, concernant l'aménagement du territoire, sont impactés de manière forte par la nouvelle LAT entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014. Celle-ci déploie ses effets contraignants de manière aiguë en cette année 2015, avec la période transitoire précédant l'adoption de la 4ème révision du PDCn. En effet, d'importants retards dans le traitement des dossiers au SDT, des demandes d'études ou de justifications toujours plus pointues nous sont demandées. Ceci engendrera, il est certain, une hausse notable de frais d'études à charge de la commune, sans compter une temporalité difficilement maîtrisable de l'entrée en vigueur de nouveaux plans de quartier.

#### PPA La Deude (Michel Forestier)

Au mois de février 2015, le dossier a été envoyé au SDT pour examen préalable. En juin de la même année, le SDT nous informait d'une prolongation du délai de remise de la synthèse des services. Au 31 décembre, la synthèse ne nous était toujours pas parvenue, soit onze mois après son dépôt et ceci malgré de nombreux rappels restés lettre morte. Il est rappelé ici que selon la loi en vigueur, les services concernés, par l'entremise du SDT, doivent rendre leurs rapports dans les trois mois.

#### PPA Coteau/Remparts

A la suite de l'abandon en 2014 du projet de parking souterrain sous la place du Château, la Municipalité avait décidé de mettre ce projet de PPA en priorité afin de permettre l'étude de l'implantation d'un parking sous le coteau. A cette fin, le préavis No 561/14 a été déposé et accepté par le Conseil communal en date du 7 mai 2015. Ceci a permis de poursuivre et d'accélérer les études nécessaires sur ce périmètre et de rechercher, en priorité, les variantes possibles pour le parking souterrain.

#### PQ Bellerive (Cand-Landi SA)

Au mois de novembre 2014, nous étions en possession de la synthèse de l'examen complémentaire et la Municipalité pensait pouvoir mettre à l'enquête publique ce plan de quartier courant 2015. Toutefois, une remarque bloquante avait été émise par la CRL (Commission des rives du Lac). Il aura fallu toute l'année 2015 et plusieurs entrevues et échanges afin d'arriver à un compromis et que le dernier écueil puisse être levé. L'autorisation de mise à l'enquête publique a été délivrée au mois de novembre, le dossier pourra par conséquent être soumis à l'enquête au début de l'année 2016.

#### PQ Bas-Grandsonnet (SI Cand-Landi SA – Franco Sbarro)

Ce plan de quartier, décrit dans le rapport de gestion 2014, a été déposé à l'examen préalable en début juillet 2015. Fin septembre, comme cela est devenu la règle au SDT, une prolongation de délai pour le retour de la synthèse des services a été notifiée à la Municipalité. Au 31 décembre, la synthèse ne nous est toujours pas parvenue.

#### **PPA Vieille Ville**

La première moitié de l'année 2015 a vu de nombreux échanges et entrevues entre notre mandataire et le SIPAL. C'est en effet principalement de ce service que sont venues les plus nombreuses remarques et demandes. La seconde moitié a été employée à la mise à jour du dossier du PPA, sa présentation en septembre à la CPU et CCCU ainsi que sa validation par la Municipalité en décembre 2015. Le dossier pourra ainsi partir à l'examen préalable complémentaire début 2016.

#### Taxe d'équipement communautaire

Nous n'avons pas eu à ce jour de dossier de PPA qui aurait requis l'application de la taxe d'équipement communautaire, à déposer devant le Conseil communal. Ce dossier est resté en attente. Mais comme la Commission de gestion l'avait relevé dans son précédent rapport, un préavis sera déposé auprès du Conseil communal avant, tout dossier d'aménagement du territoire devant être soumis à cette taxe, afin d'entériner un règlement d'application.

#### PQ Place du Château

A la suite de la décision de renoncer au projet sous la place et le désir de la Municipalité de trouver la solution à cette problématique dans le cadre du projet d'aménagement du coteau derrière les Remparts, le projet de mise à disposition du DDP et la mise à l'enquête des bâtiments sont restés en veilleuse tout au long de l'année 2015. En effet, l'année 2015 a été mise à profit pour activer le projet du coteau derrière les Remparts afin de trouver une solution au parking souterrain. Il n'était pas envisageable, de la part de la Municipalité, de déposer devant le Conseil communal un préavis d'octroi du DDP de la place du Château, sans solution ou décision quant à l'avenir du parcage sur la place.

#### **PGA**

Les études du PGA se sont poursuivies tout au long de l'année 2015. La synthèse de l'examen préalable sur la stratégie communale en matière de surfaces d'assolements nous est parvenue, avec une demande de complément d'études sur les impacts de la perte des terres cultivables sur les exploitations touchées par ces pertes, que ce soit en tant que locataire ou propriétaire de ces surfaces. Cela a été réalisé en septembre 2015, nous avons pu déposer le dossier à l'examen préalable complémentaire. Les diverses difficultés énumérées en préambule de ce rapport impactent de manière importante le travail de nos mandataires sur ce dossier et ralentissent le processus. Il faut à chaque étape recadrer le travail en fonction des changements de direction en matière de politique d'aménagement du territoire de la part du Canton. Ceci engendre évidemment retards, études complémentaires, adaptations et augmentation des coûts.

#### **PPA Fiez - Pittet**

En avril 2015 le dossier a été transmis au SDT pour l'examen complémentaire, et nous avons reçu en septembre sa synthèse, refusant la possibilité de mise à l'enquête et nous demandant un examen complémentaire 2 auprès de deux services, soit l'Unité de dangers naturels et DGE-DIREV-ARC (Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, division air, climat et risques technologiques). Des études supplémentaires à celles déjà demandées lors de l'examen complémentaire nous sont imposées ainsi qu'une prise de décision sur les digues de protection. Jamais les services n'avaient émis une telle demande auparavant, que ce soit tout au long du processus, des échanges ou des synthèses précédentes.

#### **PPA Es Pierres**

Les travaux d'aménagement (revêtement, cheminement piétonnier, etc.) prévus en 2015 n'ont pas pu être réalisés. Ceux-ci sont maintenus et se dérouleront au printemps 2016.

Le mandat du bureau Jaquier-Pointet pour la reprise au domaine public d'une partie des voiries qui actuellement sont sur des domaines privés de tiers, conformément au PPA, a suivi son cours en collaboration avec les travaux notariés nécessaires. Nous espérons une finalisation de ce dossier en 2016.

### <u>Site stratégique cantonal 4b1 – Grandson La Poissine (développement d'un site d'activité logistique et industrielle)</u>

Le dossier du PPA a été envoyé pour examen préalable au SDT au mois d'août 2014. Le 29 juin 2015, soit pratiquement une année plus tard, la synthèse du SDT parvenait à la Municipalité, et ceci malgré de nombreux courriers et rencontres avec le service en question, et même par deux fois avec son chef de service. La synthèse comportait de très nombreuses remarques et considérations dont les principales étaient un redimensionnement du projet, une justification supplémentaire et

complémentaire des besoins, un traitement paysager tenant compte des caractéristiques de l'Arnon et évidemment une stratégie sur les SDA et la planification agricole. Le travail du COPIL, du comité et des mandataires se poursuit donc afin de revoir notre copie et les pistes à explorer afin que ce projet puisse voir le jour. Il est à préciser également que depuis le nombre d'années où ce projet est en route et les complications de plus en plus grandes à affronter, il faut avoir beaucoup de conviction et de persuasion envers le syndicat et les propriétaires pour que ce projet aboutisse.

La voie ferrée a pu être mise à l'enquête et le permis délivré, permettant à la société Cand-Landi de lancer les travaux de réalisation qui, nous le rappelons, sont préfinancés par elle dans le cadre de son projet Pet Recycling du site industriel légalisé de La Poissine.

#### CFF - dossier « parois anti-bruit »

Les travaux sont maintenant terminés sur l'ensemble du territoire communal.

#### <u>CFF – paroi communale secteur La Poissine</u>

La construction de la paroi communale a été achevée. Au mois de novembre elle a été réceptionnée à satisfaction par la commune, les CFF et le mandataire. Afin de clore définitivement ce dossier, il reste à recevoir l'avenant à la convention signée avec les CFF pour l'entretien de la paroi par les CFF, sur une durée de 40 ans, au terme de laquelle celle-ci leur reviendra ainsi que la facture afférente. Les coûts sont ceux prévus dans le cadre du préavis.

#### PPA Borné-Nau - Bellevue

En février 2015 le dossier du PPA a été déposé au SDT pour examen préalable et le retour de la synthèse a eu lieu le 30 septembre 2015. Au vu de la taille et de l'importance du dossier, de nombreuses remarques ont été émises par les différents services.

L'année 2015 a vu également de nombreuses séances entre propriétaires et mandataires afin d'avancer dans les réflexions sur ce dossier, au vu des implications dues à la LAT. Les difficultés rencontrées également entre propriétaires n'ont, à fin 2015, toujours pas permis la signature de l'avenant à la convention. Nous restons optimistes pour que cela se fasse tout début 2016. La Municipalité a également mandaté une étude de notaire afin de préparer une convention de cession de la parcelle communale inclue dans le PPA, aux sociétés Retraites populaires et SVL (Société vaudoise pour le logement SA).

#### Borné-Nau - route de desserte

A la suite de l'examen préalable par la DGMR, un préavis nous est parvenu avec quelques demandes de modifications en févier 2015. Le dossier a été adapté et un préavis positif a été émis par la DGMR, mais avec de nouvelles requêtes auxquelles nous avons répondu, et le préavis définitif nous permettant une mise à l'enquête a été délivré fin 2015.

Les prochaines étapes seront une présentation organisée durant le délai de consultation du dossier, pour les conseillers communaux et les riverains, puis un préavis sera déposé devant le Conseil communal pour demander le financement des travaux.

#### Interface de la gare

L'année 2015 a vu la construction du quai voyageur à la gare CFF, permettant d'accueillir les rames du RER vaudois, qui est arrivé en grande pompe au mois de décembre. Dans le même temps les travaux d'aménagement du parking P+R sur le domaine CFF ont été partiellement réalisés. Le solde des places prévues dans le projet déposé à l'enquête seront réalisées ultérieurement. Les études de la porte d'entrée ont également avancé, avec le préavis positif de la DGMR. Quelques travaux d'adaptation restent à faire afin que ce projet puisse être mis à l'enquête dans la première moitié de 2016. Une motion déposée au Conseil communal en juin 2015 a interpellé la Municipalité pour l'étude d'une plateforme multimodale à la gare. Une commission a été nommée, la prise en considération a été acceptée et la motion renvoyée à la Municipalité pour études et propositions. Le Conseil communal sera doté des conclusions de la Municipalité dans le délai imparti.

#### Mobilité douce tronçon place du Château - Borné-Nau

L'année 2015 a vu le lancement d'une étude de mobilité douce entre la place du Château et le quartier de Borné-Nau, sous l'égide et le financement d'AggloY. Cette étude fait partie des projets d'agglomération AggloY 2012 de mesures infrastructurelles destinées à améliorer la mobilité, en particulier la mobilité douce piétons, vélos. Elle fait partie du paquet de mesures A à mettre en place à l'horizon 2018.

#### Accès nord de l'agglomération yverdonnoise

Le projet tel que décrit dans le rapport de gestion 2014 a été poursuivi et le dossier d'examen préalable déposé à la DGMR par le bureau d'AggloY. Nous avons reçu un préavis favorable de la part de la DGMR sous réserve de modifications. Les nouvelles sont donc encourageantes et ce projet d'envergure qui verra une mue profonde du tronçon Les Tuileries – Grandson peut se poursuivre par les travaux d'adaptation du projet.

#### **RIBT**

Les communes actuellement adhérentes au RIBT sont Bonvillars, Concise, Corcelles-près-Concise, Giez, Mutrux et Vugelles-La Mothe.

En 2015, 28 dossiers de mise à l'enquête publique ont été traités par le bureau technique et de nombreux conseils ont été donnés par téléphone ou courriel.

Le technicien communal participe à des séances hebdomadaires avec la secrétaire technique de Concise, il apporte également une aide pour leur geoportail et la révision du PGA.

#### Commission des constructions

La commission a effectué 13 visites de contrôle dans le but de délivrer les permis d'habiter ou d'utiliser.

#### Commission de salubrité

La commission est intervenue deux fois en 2015.

#### **Statistiques**

21 dossiers ont été déposés pour mise à l'enquête publique et 21 dossiers de dispense d'enquête publique ont été traités.

Maître Haldy, avocat, a été consulté quatre fois pour des conseils juridiques.

De nombreux conseils sont également demandés via le forum de l'Aviatco (Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux). Des contacts réguliers ont lieu avec les bureaux techniques partenaires du RIBT pour s'accorder dans les procédures et l'application des règlements.

# <u>Dicastère : service des travaux (voirie, parcs et promenades, cimetière, gestion et traitement des déchets),</u> associations et sociétés locales, culture, tourisme

#### TRAVAUX - VOIRIE

#### <u>Personnel</u>

Au 31 décembre 2015, l'effectif du service des travaux se compose de treize employés dont un apprenti.

- ▶ 9 à 100%
- > 2 à 80%
- ▶ 1 à 50%
- > 1 apprenti agent d'exploitation

Trois personnes ont suivi un stage de 6 mois chacun proposé par le Centre de gestion des programmes d'insertion (CGPI).

#### Départs et engagements

Il n'y a eu aucun départ ni engagement en 2015.

#### **Formation**

En prévision du départ à la retraite de Monsieur Lucien Jomini, fin 2017, Monsieur Marc Duvoisin a suivi tout au long de l'année la formation pour l'obtention du brevet fédéral de fontainier. Il a brillamment réussi ses examens et nous l'en félicitons vivement.

Deux collaborateurs ont suivi un séminaire sur l'entretien des gazons et deux autres une demijournée de formation proposée par la STRID.

#### Répartition des heures de travail

Le service des travaux a effectué 21'286 heures (21'288 h. en 2014), qui se répartissent de la façon suivante :

×	voirie, éclairage public, routes, service hivernal	23.1 %	(23.2 %)
	nettoiement et déchets	20.2 %	(18.7 %)
	jardins, espaces verts	18.7 %	(18.5 %)
	service des eaux	14.0 %	(14.5 %)
	administration et cours	5.8 %	(6.5%)
$\triangleright$	mécanique	5.4 %	(4.0%)
	déchetterie intercommunale	4.9 %	(4.6%)
	réparation des jeux et du mobilier urbain	4.4 %	(6.4%)
	police et signalisation	3.5 %	(3.6%)

#### Parcs, promenades, espaces verts, plages

Le jardin ludique situé au chemin de Bellerive, en face à la station de pompage, est toujours en attente de finition suite aux travaux d'installation des parois antibruit. L'entreprise CFF pourrait s'occuper de son entretien.

Dans le cadre de la valorisation de la Grandsonnaz-Dessous, le secteur des jardins s'est occupé de la décoration florale du bâtiment et de ses alentours. Afin d'améliorer l'accueil des promeneurs, une table et des bancs confectionnés par le bûcheron de la commune ont été installés à proximité de la ferme.

Au mois de mai, lors de la montée exceptionnelle des eaux du lac de Neuchâtel, plusieurs réparations et travaux ont été réalisés pour sécuriser différents lieux.

Afin de contrôler l'accès situé entre la capitainerie et la salle des Quais, une barrière automatique a été posée.

#### Cimetière

Le service des travaux a effectué :

- 6 dépôts de cendres au jardin du souvenir,
- 5 dépôts de cendres au columbarium,
- 2 dépôts de cendres sur tombe,
- 10 services funèbres à l'église dont 5 ensevelissements.

L'esthétique du Jardin du souvenir a été améliorée par la pose d'une nouvelle sculpture. Les plaquettes indiquant les noms des défunts seront réalisées par le Centre de formation professionnelle spécialisée Le Repuis.



#### Places de jeux et divers

Le contrôle et la réparation des jeux sont effectués régulièrement tout au long de l'année par le mécanicien qui en est le responsable.

Un couvert a été placé à l'arrêt de bus se trouvant en face du Repuis.

#### **Routes et chemins**

Le fauchage des bords de routes a été confié, comme chaque année, à une entreprise privée. Un employé communal assure le suivi de l'entretien de ceux-ci.

De nombreux regards d'eaux usées et d'eaux de surface ont été remplacés pour des questions de vétusté principalement.

Le chemin du Mont Sery a été gravillonné.

La pause du tapis de finition au chemin du Coteau a été reportée en 2016 ainsi que l'élargissement de la prolongation de la route de Fiez, donnant accès aux constructions des deux petits immeubles sur la propriété de M. Kaeser.

Les travaux de la rue Haute ont débuté le 15 juin. La 1ère étape jusqu'à la hauteur de la Maison des Terroirs est terminée. La 1ère couche de bitume a été posée.

Afin d'améliorer l'évacuation des eaux sur le chemin de Coudrex, nous avons posé une nouvelle grille de récupération à la hauteur du numéro 22. Cette amélioration devrait permettre de sécuriser les propriétés adjacentes en cas de fortes pluies.

En février, suite à un épisode hivernal d'importance, le service des travaux a été fortement sollicité pour éliminer les congères principalement sur les hauts de Grandson et des Tuileries. L'accès à certaines habitations était menacé.

Le balayage des routes, ruelles, escaliers et chemins est assuré selon un planning hebdomadaire et mensuel.

Le service des travaux assure le balayage lors de manifestations telles que les Brandons et le Marché de Noël.

#### Location de la balayeuse

La balayeuse a été louée à plusieurs communes, à savoir :

$\triangleright$	Onnens	2 fois ½ jour	(idem 2014)
$\triangleright$	Orges	½ jour	(idem 2014)
$\triangleright$	Bonvillars	½ jour	(idem 2014)
	Tévenon	1 ½ jour	(idem 2014)
$\triangleright$	Giez	½ jour	
$\triangleright$	Novalles	½ jour	
$\triangleright$	Valeyres-sous-Montagny	½ jour	
$\triangleright$	Vuiteboeuf	½ jour	

#### **Distribution des sapins**

La 13<sup>ème</sup> édition de la distribution des sapins s'est déroulée dans les dépôts du service des travaux. Dans un cadre alpestre reconstitué pour l'occasion, une raclette a été servie aux nombreux élus communaux qui se sont succédé tout au long de la matinée et du début de l'après-midi. Il est à relever que les sapins distribués proviennent à nouveau de nos plantations.

#### Matériel et machines

Diverses petites machines et petit outillage ont été remplacés, motoculteur, perceuse, taille-haie, tronçonneuse, débroussailleuse, etc.

Dans le cadre du plan quinquennal de renouvellement des véhicules, l'un des tracteurs a été remplacé par un véhicule polyvalent de type Polaris Brutus utilisé pour le service hivernal, la tonte et les travaux des jardiniers.

#### Mécanique et divers

L'entretien du parc véhicules et machines du service des travaux, des bâtiments et des écoles est assuré régulièrement.

A la fin de chaque année, un récapitulatif des coûts d'entretien (pièces et main-d'œuvre) des véhicules et machines permet une analyse fine quant à leur remplacement.

Toujours soucieux de répondre au mieux aux aspects écologiques de notre travail, nous utilisons de l'essence écologique pour tous les moteurs à deux temps.

#### Maçonnerie et divers

Suite à des déprédations, nous avons dû procéder à la réfection du mur du préau du collège du Jura.

En prévision de l'ouverture du nouveau collège de Borné-Nau, nous avons aménagé un espace pour la collecte des déchets des deux bâtiments scolaires et du quartier.

Dans le cadre du projet AggloY, des parcs à vélo ont été installés à la plage du Pécos et aux abords de la salle des Quais côté ligne CFF.

#### Ordures ménagères et déchets, déchetterie intercommunale

Le ramassage des déchets verts rencontre toujours autant de succès.

Suite à la mise en place de contrôles plus stricts, il est à relever que la dépose des déchets verts en vrac sur le sol ou dans des contenants inappropriés est en nette diminution.

Le service de ramassage des déchets encombrants chez l'habitant est très apprécié. Grâce à cette offre, le dépôt de déchets sur la voie publique ne représente plus un problème significatif.

La déchetterie ambulante, à disposition tous les derniers mardis du mois rend un précieux service aux personnes âgées ou à mobilité réduite. A fin 2015, quinze personnes étaient inscrites pour ce ramassage. En moyenne dix personnes utilisent ce service par tournée.

Le dépôt de sacs à ordures non taxés est en légère augmentation, 35 en 2011, 45 en 2012, 6 en 2013, 22 en 2014 et 25 en 2015.

Le treillis de la déchetterie du coté terrain de football a été remplacé par un grillage rigide et trois rangs de ronces artificielles au-dessus, l'accès sauvage est ainsi rendu nettement plus contraignant.

Le bac à compost a été refait et un nouveau réceptacle pour les plaquettes forestières a été créé avec des blocs en béton.

Le détail des quantités ramassées en 2015, en ville ou à la déchetterie intercommunale, se trouve dans les deux annexes jointes à ce rapport.

#### Administration, bureau, divers

Le service des travaux peut être atteint par mail ou pour les cas urgents par téléphone 24h sur 24h et 365 jours par année. Un système de service de piquet a été mis en place dès le mois de mai. Ce sont cinq personnes qui assurent dorénavant ce service. En hiver une personne supplémentaire complète l'équipe. Le service de piquet de la STEP est assuré par quatre personnes y compris le remplaçant de la STEP.

Le personnel du service des travaux est équipé d'un habillement de type « Snickers », en remplacement des habits loués chez Bardusch dont la praticité des vêtements n'était pas optimale.

#### **TOURISME ET CULTURE**

#### Visites du bourg

Quatre visites guidées ont été organisées en 2015, pour un total de 75 participants.

#### Réseau culturel régional

Le réseau culturel régional s'est rencontré à neuf reprises en 2015 et il réunit les communes suivantes :

Yverdon, Yvonand, Chavornay, Orbe, Vallorbe, Sainte-Croix, Romainmôtier, Grandson.

Le premier prix culturel régional a été décerné au cinéma Le Royal à Sainte-Croix, Grandson était représenté au Comité de sélection par Monsieur Pierre Brocard.

Pour rappel, le réseau a pour objectif de coordonner les différentes manifestations régionales, de permettre un échange entre les différentes communes et pour nous, Grandson, de dynamiser nos salles de spectacle.

#### Fête de la musique

La fête de la musique organisée en collaboration avec la société Pro Grandson s'est déroulée le 20 juin 2015, huit groupes dont plusieurs chœurs ont animé notre bourg.

#### Bateau « Le Neuchâtel »

En collaboration avec Yverdon-les-Bains et Concise, nous avons offert à la population et aux touristes la possibilité d'acheter des billets à prix réduit. Sur 105 billets achetés, 66 ont été vendus.

#### Festival «De rire et de rêves... »

Sur une initiative de la commune et en collaboration avec la société Pro Grandson, le premier festival de théâtre, contes et improvisations en plein air « De rire et de rêves... » s'est déroulé du 22 au 23 août. Près de 1'300 spectateurs, enchantés de leur journée, se sont déplacés à Grandson.

#### Semaine de la mobilité

A l'occasion de cette manifestation, qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre, des balades gratuites ont été offertes à la population. 75 participants accompagnés d'un ou plusieurs municipaux ont pu visiter notre commune en calèche, bateau solaire ou à pied.

#### Cinéma itinérant Roadmovie

Cette manifestation proposait des projections de film et courts-métrages suisses. Les courts-métrages de l'après-midi étaient destinés aux élèves (env. 160 participants), le documentaire projeté en soirée, « Thule Tuvalu », était proposé à la population (env. 90 participants).

#### Inauguration du RER Vaud

Pour l'organisation de cette manifestation qui a réuni le 27 novembre plus de 200 personnes, notre déléguée culturelle a assuré la coordination avec les CFF.

#### Signalétique

Dans le cadre du tourisme et de l'accueil de nos visiteurs, nous avons initié les premières réflexions concernant la signalétique de notre bourg.

#### SUIVI DES REMARQUES ET OBSERVATIONS COMMISSION DE GESTION 2014

Remarque 7.2. : La Commission relève qu'il n'existe pas de décompte spécifique pour les heures et le matériel nécessaire lors de réparations ou remplacements après des déprédations. Celui-ci serait utile afin de pouvoir imputer les coûts au(x) responsable(s).

Un formulaire ad 'hoc a été créé (voir annexe) et utilisé pour les événements suivants :

- gabarit du passage sous voies CFF renversé Fr. 350.-
- bac à fleurs chemin du Pécos renversé, bac hors d'usage Fr. 1200.-
- feux piétons vers le garage du Repuis Fr. 500.-
- borne vers la garderie des « P'tits Loups » arrachée Fr. 70.-
- massifs des quais : plantes arrachées, crottes de chien sur les plantes et le massif, décoration vandalisée, à plusieurs reprises (pas de réparation spécifique remise en état des lieux 2 heures de personnel)
- banc public promenade des quais : supports de soutien du banc cassés, hors d'usage, réparable avec des grosses modifications, valeur du banc Fr. 1450.-
- place de jeux sous l'église catholique : un jeu à bascule cassé, hors d'usage, valeur du jeu Fr. 3755.-, le jeu a été refait avec des pièces neuves (poutres, planches, etc.)
- mur du refuge : pierres volontairement descellées, mur abîmé à plusieurs endroits, réparation provisoire par le maçon communal Fr. 500.-.

Observation 7.1.: La Commission souligne l'importance de ces aides pour certaines associations et sociétés. Elle estime toutefois qu'une réflexion devrait être amorcée rapidement dans un souci d'équité de traitement et en cohérence avec les activités de chacune d'entre elles. Elle souhaite connaître les intentions de la Municipalité ainsi qu'un échéancier.

Les nombreux changements au sein du greffe municipal et l'importance du travail que cela a engendré n'a malheureusement pas permis d'entamer cette réflexion qui est planifiée pour 2016.

Observation 8.1.: La Commission constate avec regret que les objectifs touristiques du préavis n°491 (26 mai 2010) ne sont pas encore remplis à ce jour. Au vu des investissements consentis afin de valoriser le domaine des Grandsonnaz, elle souhaite connaître les intentions de la Municipalité pour que les locaux de « vente » et « musée » soient exploités.

Si la vente directe du fromage s'est bien déroulée en 2015, le local de vente pour lequel le comptoir a été fabriqué en 2015 sera définitivement installé en 2016.

Il est à relever que le service des travaux a participé activement à la décoration florale du site ainsi qu'à la construction et à la pose d'une table et deux bancs offrant dorénavant aux promeneurs un espace de repos et de pique-nique.

Concernant le musée, aucune réflexion n'a été portée à ce jour. Les frais importants à venir concernant la toiture ne nous incitent pas pour l'instant à prévoir d'autres frais. L'implication des amodiataires dans la valorisation du domaine n'est toujours pas garantie et sans leur investissement, l'exploitation du musée pourrait s'avérer compliquée.

#### Représentations municipales

#### STRID:

4 séances de comité

2 séances commission du personnel

#### Assemblées générales :

STRID
USLGT
CVB
Brandons
RAdEGE
Maison des Terroirs
Jeudis de Grandson
Société de Tir de l'Arnon

#### Comités :

Participation aux séances de comité de Pro Grandson, USLGT, Maison des Terroirs, société des commerçants, Fondation grandsonnoise d'équipement pour le football.

# <u>Dicastère : écoles, sécurité (police, défense incendie, protection civile, affaires militaires, cultes)</u>

#### **ECOLES**

La commune de Grandson a délégué ses compétences en matière de gestion à l'ASIGE (Association Intercommunale du Groupement et de l'Arrondissement Scolaires de Grandson) qui comprenait 18 communes à fin juin 2015.

Deux séances du Conseil intercommunal ont eu lieu en 2015 : le 3 juin à Villars-Burquin et le 16 décembre à Fiez. Le contenu de la séance de printemps concernait le budget de l'année scolaire 2015-16 et diverses informations sur l'avancement de la construction du nouveau collège de Borné-Nau. La séance d'automne concernait l'adoption des comptes de l'année 2014-15. Lors de cette dernière, la demande de la part de la commune de Grandson pour la participation financière aux travaux d'adaptation du collège du Jura a été acceptée pour un montant de Fr. 620'000.- (première et deuxième phases-exclu pour le moment la bibliothèque). Le préavis prévoit aussi un montant de Fr. 50'000.- pour la démolition du pavillon de quatre classes dans la cour (côté lac).

#### Préparation de la rentrée 2015

A la fin du printemps, la direction des écoles nous informait du nombre d'élèves par volée pour la rentrée d'août 2015 et des changements à prévoir (fermeture d'une classe de 1-2 H à Onnens remplacée par une 3H). Il fallait également trouver une classe supplémentaire, si possible à Champagne. Ceci a pu être mené à bien grâce à la bonne volonté de cette commune.

#### **Transports**

L'organisation des transports pour la rentrée 2015, avec en point de mire un important changement d'horaire en décembre, des incertitudes quant aux disponibilités des personnes ressources chez CarPostal et au secrétariat des écoles, ont nécessité plusieurs discussions et décisions entre le comité directeur de l'ASIGE, le directeur des écoles et notre transporteur. D'un commun accord, la décision a été de s'approcher d'un bureau spécialisé.

Le comité directeur a reçu la désagréable nouvelle de voir refusée la signature de la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture au bas du règlement des transports tel qu'il avait été adopté en juin 2014 par le conseil intercommunal. Des échanges et une séance avec le juriste de la DGEO ont permis de clarifier certains points. Les corrections exigées lui ont été soumises en février 2015 et devront être présentées à l'assemblée en 2016.

#### **Statuts**

Après des heures de travail, d'échanges avec le service juridique des communes, le comité directeur a réussi à préparer la nouvelle version des statuts de l'association. Le préavis est rédigé, les quelques articles (d'ordre financier) devant recevoir l'aval des 18 législatifs des communes associées sont également prêts. Mais l'article 12, au point 10 retient le tout : le plafond des emprunts d'investissement fixé aujourd'hui à 15 millions et qu'il faudra augmenter.

Dès la détermination de l'Etat au sujet des plafonds d'endettement et de cautionnements des communes et des associations de communes connues, ces statuts seront finalisés.

#### **Finances**

Une négociation est actuellement en cours avec le Canton concernant le remboursement de la part « transport et hébergement » des enseignants, frais occasionnés par les courses d'école et les camps organisés.

La préparation du budget 2015-2016 est intervenue durant le mois d'avril 2015. Là aussi, bien quelques heures ont été consacrées par le comité directeur et la direction des écoles afin que le conseil intercommunal puisse en prendre connaissance et l'adopter en juin 2015.

Les changements de personnel à la bourse communale de Grandson ont engendré un peu de retard dans le bouclement des comptes, mais le budget a été respecté.

#### **Effectifs**

Elèves scolarisés dans l'arrondissement au début de l'année scolaire 2014-15 :

Classe	Cycle	Elèves
15	cycle enfantin	284
11	degrés 3-4	234
6	5e	111
6	6e	129
6	7e	122
6	8e	119
7	9e	127
5	10e	96
7	11e	114
1	développement/ressource 3e - 6e	9
1	développement/ressource 7e – 8e	13
2	développement/ressource 9e - 11e	18
73		1376

Elèves scolarisés sur la commune de Grandson :

GRANDSON	
Degré primaire	216
Degré secondaire	160
Elèves de la commune	376

#### Dépenses de fonctionnement année 2014-2015

ASSOCIATION	Total	Par élève	Par habitant
Degré primaire	1'843'761.50	2'410.15	169.28
Degré secondaire	2'244'389.45	3'753.16	206.06
GRANDSON			
Degré primaire	534'862.50	2'476.22	164.88
Degré secondaire	634'479.70	3'965.50	195.59

#### Travaux en cours

#### Borné-Nau

A l'automne 2014, il y eu l'acceptation du plan partiel d'affectation « Borné-Nau » par le législatif grandsonnois, suivi de sa validation par les instances cantonales. On a dû attendre la fin du délai de recours de l'ARE à Berne (19 janvier 2015) pour commencer véritablement les travaux de construction du nouveau collège.

Concernant cette dernière, un très grand nombre de séances ont été nécessaires entre le directeur des écoles, l'architecte et l'entreprise Implenia pour affiner le projet et procéder à des choix au niveau des équipements qui impliquaient des éléments techniques constructifs (électricité, informatique, écoulements et autres). Les plus-values acceptées sont les panneaux photovoltaïques supplémentaires (exigés par la loi entrée en vigueur au 1er juillet 2014), l'aménagement légèrement différent des rangements fixes dans les classes et l'équipement des trois salles de sciences. Par le biais de leur directeur, les écoles sont associées à ces discussions et informées des décisions.

Sur le terrain, c'est le bureau d'aide à maître d'ouvrage (BAMO) et nos spécialistes qui ont suivi et suivent encore de très près l'avancement et la bienfacture des travaux. Selon le calendrier des échéances de paiement, la Banque Cantonale Vaudoise a déjà libéré un montant de plus de 5 millions de francs au 31 juillet 2015. (A ce jour, la feuille de route est tenue tant au niveau délai que financier.)

#### Collège du Jura

Plusieurs échanges d'informations et discussions ont eu lieu entre le comité directeur et la commune de Grandson quant aux travaux de restructuration qui seront entrepris par la commune dans l'ancien collège de la rue du Jura, pour l'accueil des élèves du primaire au moment de la rocade primaire/secondaire, avant l'acceptation du préavis de la participation financière.

#### **Divers**

Des séances mensuelles avec la direction des écoles et le service communal des bâtiments sont organisées afin d'avoir un bon suivi des besoins des écoles.

#### PROTECTION CIVILE ET DIVERS

#### ACRG

La commune de Grandson a délégué ses compétences à l'ACRG (Association des Communes à buts multiples de la Région de Grandson) pour tout ce qui concerne la PCi, la santé et la sécurité au travail, le contrôle des chantiers.

Le rapport de gestion de l'ACRG est joint en annexe.

#### **Protection civile**

Des cours divers ont eu lieu, cours de cadres, conduite, assistance sanitaire, appui sécurité, logistique, contrôle des abris et entretien.

Le Major Claude Rutishauser, Commandant de la protection civile régionale, est basé à Orbe depuis la réorganisation de la PCi.

En début de l'été 2015, le commandement de la PCi a pris contact avec la Municipalité pour annoncer le plan d'intervention d'urgence en cas d'évacuation des chalets sis au bord du lac, en raison de la forte montée des eaux du lac de Neuchâtel.

Une demande officielle a été déposée de la part de la direction des écoles et par l'ASIGE pour solliciter l'aide de la PCi lors du déménagement du collège du Jura au nouveau site de Borné-Nau actuellement en construction. Le Comité directeur de l'ORPC s'est prononcé favorablement. Un exercice sera donc organisé courant 2016.

#### SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le local du SDIS (Service de Défense Incendie et de Secours) est situé sous la salle de gymnastique de Borné-Nau. Le SDIS intervient sur appel de la centrale 118 dans différentes communes de notre région en renfort des pompiers locaux. Le Capitaine David Perez-Rejon en est le Chef de site et le Commandant.

A la fin 2015, l'association intercommunale du SDIS régional du Nord vaudois regroupait 40 communes de la région pour sa défense incendie et secours. Les communes de Grandevent et de Champagne opposent toujours une résistance et n'ont pas encore rejoint le SDISNV.

Le Conseil Intercommunal a siégé à deux reprises.

Les représentants de la commune de Grandson sont :

- Madame Erika Prina Howald, conseillère municipale, au Comité Directeur (CODIR) jusqu'à la fin de l'année
- Monsieur François Payot, syndic, au Conseil Intercommunal
- Madame Pascale Fischer, conseillère municipale (suppléante)

#### **Organisation**

L'effectif du DPS Grandson était de 29 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2015, légèrement en dessous donc de l'effectif recommandé pour un DPS de type "C", comme le nôtre. Le nombre requis est normalement de 30.

Le DPS est réparti de la manière suivante :

- 6 officiers
  - o 1 capitaine
    - chef de site et membre de l'EM
  - o 2 premier-lieutenants
    - responsable matériel et suppléant du chef de site
    - responsable formation et manifestations
  - o 3 lieutenants
    - 2 officiers chef d'intervention
    - 1 officier
- 7 sous-officiers (1 fourrier, 5 sergents et 1 caporal)
- 16 sapeurs

De manière à garantir un service à la population efficace et à répondre aux exigences du standard de sécurité, de la LSDIS et directives de l'ECA relatives à un DPS de type « C », le DPS de Grandson assure un officier de permanence, capable de réagir et d'intervenir dans les minutes suivant une alarme, 24h/24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an.

Le week-end et les jours fériés officiels, trois intervenants supplémentaires sont garantis dans le même délai de réaction.

Cette organisation est particulièrement difficile à assurer les journées de semaine de par l'activité professionnelle des cinq officiers en charge mais la bonne collaboration, les téléphones de dernière minute et la relative souplesse de l'emploi du temps de certains, permet de garantir cette exigence.

Néanmoins, pour garantir à 100% la présence d'un officier en journée depuis 2014, nous avons instauré le départ de deux pompiers permanents supplémentaires du site d'Yverdon-les-Bains. L'un de ces deux sapeurs-pompiers étant un officier, cette mesure a été confirmée en 2015 par la suppression de l'astreinte absolue en journée pour l'officier de Grandson. Grace à cette nouvelle mesure, l'officier de service en journée n'a plus l'impératif de trouver un remplaçant en cas d'empêchement, ce dernier étant assuré par le départ de l'officier d'Yverdon-les-Bains.

#### **Statistiques**

En 2015, le DPS Grandson a été alarmé 49 fois dont 36 sur le territoire communal. La répartition des alarmes s'est faite de la manière suivante :

- 9 feux de bâtiments d'habitation
- 2 feux de véhicules
- 9 feux divers extérieurs
- 1 pollution, sécurisation hydrocarbure
- 12 alarmes automatiques

- 10 inondations par rupture ou défaut technique
- 4 techniques, électricité, odeurs suspectes ou de gaz
- 2 techniques, prévention, divers

#### Éléments particuliers

En 2015, Grandson a accueilli, pour deux jours, comme l'année précédente, la formation cantonale de base des nouvelles recrues pour tous les SDIS de la région nord du canton de Vaud. Un gros travail préparatif des instructeurs et de logistique a été mis en œuvre pour ce cours qui fut un succès.

Durant l'année 2015, le DPS Grandson a aussi participé activement à la sécurisation de diverses manifestations comme les brandons, la fête nationale du 1<sup>er</sup> août ou encore la fête médiévale du château de Grandson.

Une quinzaine de bénévoles ont été actifs lors du Téléthon qui s'est déroulé le 7 décembre sur la place du château de Grandson. La vente des traditionnelles peluches, de boissons et diverses pâtisseries ainsi que les dons directs ont permis de verser Fr. 9'000.- à l'association.

#### Dossiers en cours

Les locaux actuels ne répondent plus aux normes ECA pour un DPS de type « C ». Ils sont en effet trop petits. Un projet de nouvelle caserne est en cours. Trois variantes avec plans de principe ont été développées par le commandant Perez-Rejon et Madame Prina Howald. Ces dernières ont été présentées au CODIR. Le dossier se trouve dans les mains du Commandant du SDISNV qui devra définir avec l'ECA la partie subventionnée par cette dernière.

Pendant l'année 2015, le CODIR a eu plusieurs échanges avec les communes de Champagne et Grandevent pour tenter de trouver un accord : entrer dans l'association ou signer un contrat de prestations. Les deux communes ayant refusé ces alternatives, l'intervention du Conseil d'Etat a dû être sollicitée pour inciter les communes résistantes à respecter la loi en vigueur. La démarche est encore en cours.

#### POLICE

L'organisation du poste de gendarmerie n'a pas changé au cours de l'année 2015 : le Chef du poste est l'adjudant Pierre-Alain Pittet et le responsable de la police de proximité est le sergent Jacques André Helfer.

Une rencontre entre le chef du poste ou son remplaçant et la conseillère municipale a eu lieu mensuellement. En cas de grosses manifestations telles que les brandons, la fête médiévale, le marché de Noël et des demandes particulières émanant de la part des Autorités, les rencontres ont eu lieu à des intervalles plus rapprochés.

L'année 2015 a connu une légère augmentation d'événements : 780 par rapport aux 714 de 2014.

Les ouvertures du poste ont lieu deux fois par semaine, soit le mardi et le jeudi de 08h30 à 11h30.

Des contacts réguliers ont eu lieu avec les différents partenaires de la sécurité, les écoles, le SDIS, le responsable de la sécurité régional, les institutions communales, la population et les sociétés locales.

#### **DOSSIERS DIVERS**

Lors des manifestations, le service des travaux est chargé de la mise en place de la signalisation. La fermeture et la réouverture des routes et des places est faite par le chef de service adjoint du service des travaux ou son remplaçant.

En collaboration avec la gendarmerie, l'évacuation des véhicules encore stationnés sur ces places est faite par l'intermédiaire d'un dépanneur, ceci, aux frais du propriétaire du véhicule incriminé.

Une étude pour une nouvelle signalétique dédiée aux manifestations est en cours. Le projet sera soumis au service des routes une fois discuté en Municipalité.

Lors des brandons 2015, il y a eu une grande affluence de personnes, grâce au temps ensoleillé. Cela a eu pour conséquence une hausse de trafic mal géré au niveau de la route du bord du lac. Ce cheminement a également connu des problèmes de stationnement.

Pour la prochaine édition, il faudra étudier une déviation alternative qui dégagera la zone du bord du lac. Seules les voitures ayant la manifestation comme destination pourront emprunter la route du lac, le transit se fera ailleurs. La police a dû intervenir à plusieurs reprises pour calmer des bagarres et surtout pour gérer le trafic. Il est demandé au comité des brandons de fournir plus de plantons aux barrages.

Des bornes vont être posées devant la boulangerie Ackermann aux Tuileries afin d'éviter le stationnement des véhicules devant l'établissement, ceci occasionnant un manque de visibilité lors de la sortie du parc sur la route cantonale.

La fermeture de la rue du Collège est imminente suite au non-respect de certains usagers de la route. Pour rappel cette rue est interdite à la circulation, exception faite des riverains. De nombreux enfants se rendent à l'école des Tuileries par ce chemin et y attendent le bus scolaire. Plusieurs séances ont eu lieu avec les parents d'élèves, les représentants des écoles, les représentants de Carpostal, la police de prévention et de proximité et la conseillère municipale afin de trouver une solution. De plus, des courriers rappelant le risque pour les enfants ont été envoyés conjointement par la commune et la direction d'école. Rien n'a évolué dans le respect de la signalétique. Dès lors, il a été décidé de condamner cette rue.

Le radar sympathique a été posé 22 fois à divers endroits par le service communal des travaux, des rapports de contrôle ont été établis à cette occasion.

En 2015, six rapports pour abandon de véhicules sans plaque sur le domaine public ont été signifiés. Ces véhicules sont en principe déplacés par les propriétaires dans les jours qui suivent, un délai de 10 jours leur est accordé. Par contre, à la route de la Brinaz aux Tuileries, sont régulièrement laissées sur le domaine public des remorques sans plaque. Après plusieurs courriers au propriétaire concerné, la situation s'est très légèrement améliorée. Toutefois, la remorque qui utilise le plus de place est régulièrement retrouvée sur des places de parc communales, avec plaques et parfois sans, ce qui péjore la disponibilité de ces places pour le tourisme.

Au garage des Moulins aux Tuileries, l'entreposage de véhicules ou de déchets divers tels que pneus, etc. est souvent constaté. Le cas est signalé à l'administration communale qui y donne suite.

A la rue des Jardins, l'emploi intempestif du domaine public avec des déchets, des échafaudages et différents matériaux a été constaté et dénoncé à l'administration. Plusieurs courriers ont été adressés au propriétaire pour la remise en état des lieux.

En 2015, neuf vélos et un scooter abandonnés suite à des vols ont été ramassés sur le domaine public. Toutes ces récupérations ont été signalées à la gendarmerie pour contrôle d'une éventuelle annonce de vol par les propriétaires. Seul le scooter a été récupéré par son propriétaire.

Un inventaire des places de parc dont la commune dispose a été fait.

Divers actes de vandalisme ou de fuites après accident ont eu lieu en 2015 :

- 1) Fuites après accident
  - gabarit du passage sous voies CFF renversé Fr. 350.-
  - bac à fleurs chemin du Pécos renversé, bac hors d'usage Fr.1200.-
  - feux piétons vers le garage du Repuis Fr. 500.-
  - borne vers la garderie des « Ptits Loups » arrachée Fr. 70.-.

#### 2) Vandalisme

- massif des quais, plantes arrachées, crottes de chien sur les plantes et le massif, décoration vandalisée à plusieurs reprises (pas de réparation spécifique remise en état des lieux 2 heures de personnel)
- banc public promenade des quais : supports de soutien du banc cassés, hors d'usage, réparable avec des grosses modifications, valeur du banc Fr. 1450.-
- place de jeux sous l'église catholique : un jeu à bascule cassé, hors d'usage, valeur du jeu Fr. 3'755.-. Le jeu a été refait avec des pièces neuves (poutres, planches, etc.)
- mur du refuge, pierres volontairement descellées, mur abimé à plusieurs endroits, réparation provisoire par le maçon communal Fr. 500.-.

La gendarmerie ne fait pas de recherche spécifique pour des fuites après accident dont le montant des dégâts ne dépasse pas Fr. 1000.-, elles sont par contre toutes annoncées. Pour chaque cas de vandalisme une plainte est déposée. A ce jour aucun coupable n'a été retrouvé...

Monsieur Badibanga Kalambay, garde-parc, effectue le contrôle et la gestion de la surveillance des parkings à durée limitée à Grandson, ceci en collaboration avec la gendarmerie.

Un cahier des charges en vue de l'engagement d'un assistant de sécurité publique à 100% a été rédigé et un appel d'offres ouvert. En décembre, les entretiens ont abouti sur le choix de deux profils. Le choix final sera fait par la Municipalité en début d'année 2016.

Pour résoudre la problématique de parcage sur le territoire communal, une étude globale du stationnement a été effectuée. Ce projet sera ensuite inséré dans le SIT communal. Ce concept est accompagné par un règlement de stationnement qui a été rédigé en fin d'année et envoyé au Département de l'intérieur pour approbation.

La rédaction du nouveau règlement de police est également en cours.

L'avant-projet de cinq secteurs de stationnement situés le long de la zone du lac a été établi en collaboration avec le service des routes et le service des forêts. Les buts sont les suivants : libérer la forêt du parcage sauvage qui empêche l'intervention des secours en cas d'urgence; légaliser des panneaux de défense de transit pour rendre certains tronçons du bord du lac plus agréables et attractifs aux promeneurs et aux cyclistes ; inciter les gens à venir pique-niquer sur nos plages et enfin avoir des zones de stationnement lors de grosses manifestations.

Le projet des douze places de stationnement à la rue Jean-Lecomte, visant la régularisation du stationnement actuel, a été mis à l'enquête. Le travail sera adjugé au début de l'année 2016 et les travaux réalisés au printemps.

Le dossier de défrichement de la zone située à côté du terrain du BMX a dû être consolidé avant d'être envoyé en consultation dans les divers services du Canton. Actuellement, il se trouve chez BIO-DIV. Au début de l'année 2016 on devrait pouvoir ouvrir la mise à l'enquête et ainsi continuer la procédure de l'élargissement de la route d'accès à la déchetterie.

Pour conclure, la conseillère municipale en charge de ce dicastère participe au comité de pilotage pour le projet de la nouvelle salle de sport triple et à l'adjudication des travaux à l'entreprise HRS. Le comité se réunit régulièrement pour permettre aux écoles d'obtenir dans les meilleurs délais les salles manquantes.

#### Dicastère : affaires sociales, domaines, forêts, port, places de jeux

#### **AFFAIRES SOCIALES**

#### Le jardin d'enfants Les P'tits Loups

Il accueille 15 enfants, de Grandson essentiellement, pour deux matinées de socialisation. Cette prestation à temps d'ouverture restreint n'est pas subventionnée. L'ouverture d'une matinée supplémentaire n'est réalisée que si les inscriptions sont en nombre suffisant, soit dès que 8 enfants sont susceptibles d'y être accueillis. Le jardin d'enfants permet de répondre à des parents ne bénéficiant pas des critères d'accueil tels que sans emploi, en formation ou suivi par l'EVAM par exemple.

#### La Dînette

La "Salle à manger pour écoliers" ouverte pour pouvoir répondre au besoin des familles grandsonnoises a été déplacée dans la salle sise sous l'église catholique. Les enfants y étant accueillis par une seule personne, le danger couru par son isolement a semblé important. L'accueil est dorénavant effectué à côté de l'UAPE La Grignotte. Des synergies ont aussi pu être mises en œuvre et des économies d'échelle réalisées. L'auxiliaire accueillante y sert 53 repas par semaine, sur quatre midis, à 22 enfants de 5 à 16 ans. Cet accueil de midi est facturé Fr. 12.- aux parents.

La gestion de cette prestation est déléguée à la FAdEGE. Ce modèle, consistant à amener des microcantines auprès des enfants plutôt que d'amener les enfants à la cantine étant concluant, il a été reproduit à Montagny-près-Yverdon (le Resto de la Parascole) et à Giez (la Biscotte). Il est ainsi possible de compenser le fait qu'il n'y ait toujours pas de cantine dans notre arrondissement scolaire. La Cheffe de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants a trouvé ce modèle très intéressant, il pourrait être appliqué dans d'autres régions. Il permet également de soulager la pression sur les Unités d'Accueil Parascolaire en ouvrant une possibilité d'accueil léger aux enfants plus grands, dès 10 ans par exemple.

#### Villages solidaires

Depuis deux ans la Municipalité a mis en place un projet dit « Villages solidaires » afin de répondre aux besoins de ses seniors, tranche de population appelée à croître de manière importante et de prévenir leur isolement.

Pour rappel, les souhaits mis en avant par les seniors grandsonnois pendant l'étape diagnostic étaient :

- un panneau d'information
- un bulletin mensuel de liaison entre Municipalité, sociétés locales et population
- un lieu de rencontre
- des places de parcage, des trottoirs, des abribus
- des appartements protégés pour pouvoir vivre plus longtemps dans la commune
- et beaucoup d'occasions de rencontre :
  - des cours de taï-chi
  - des ateliers d'échanges de savoirs intergénérationnels
  - des animations en été au bord du lac ou à la place du Château
  - des repas communautaires et des tables d'hôtes
  - des activités accessibles aux personnes à mobilité réduite
  - un réseau de visite et d'entraide.

Plusieurs axes évoqués ont pu ainsi être mis en œuvre et ont beaucoup de succès, soit :

- le Réseau Coucou : mise en lien de personnes seules avec d'autres pour une visite
- les marches en groupe du vendredi
- deux tables d'hôtes et des repas Comm'En...
- un petit journal dont il est difficile d'estimer l'évolution parce qu'il ne répond pas à ce jour au

souhait du groupe de rédaction, qui était de réunir toutes les informations communales en une seule publication

- le cours et les ateliers informatiques
- le café-rencontre du mercredi.

M. Benoît Helle est l'animateur de proximité de ProSenectute, actif sur les trois communes concernées (Grandson, Onnens et Montagny-près-Yverdon) à hauteur de 70%. Sa mission s'achèvera en août 2016. Le projet entre dans sa phase d'autonomisation.

Le suivi et l'animation de ce projet ont demandé une grande implication de la responsable du dicastère, hors vacations.

Un important don de la Commission de Promotion de la Santé et de la Lutte contre les Addictions (CPLSA) a été obtenu. Ce montant de Fr. 130'000.- est un soutien aux initiatives amenant les seniors à rester actifs, en lien social et en santé. La Municipalité décidera comment cette somme, partagée au prorata entre les trois communes, sera allouée.

Le mandat attribué à ProSenectute, soit l'encadrement professionnel et le suivi du projet, a coûté à la commune Fr. 66'927.-.

#### DOMAINES

#### Jardins communaux

9 Grandsonnois sont actuellement en attente d'un jardin.

#### Places de jeux

La place de jeux de l'Oasis a causé beaucoup de souci. La sécheresse a fait périr une bonne partie des structures ludiques végétales. Il faudra donc procéder au changement de ces plantations.

#### **Plages**

#### Plage du Pécos

Le curage complet a de nouveau été effectué cette année. L'entreprise Cand-Landi procède à l'enlèvement des dépôts limoneux avec un engin adapté et l'évacuation des matériaux est réalisée par l'entreprise Stoll qui les récupère au titre de matière organique. Cela permet de diminuer les coûts de l'opération de façon substantielle.

Le muret bordant la place de sable a été remonté de manière à ce que le sable ne s'écoule plus dans le lac. Le jeu "sable et eau" a ainsi été réorganisé. Il a toujours beaucoup de succès.

Le terrain de pétanque a aussi été bien utilisé par un groupe de seniors s'y rendant chaque jeudi.

#### Plage du tennis

Pas de remarque.

#### Plages de poche

L'hiver extrêmement rigoureux, la montée exceptionnelle des eaux et une tempête très violente ont dégradé et même emporté certains des aménagements en bois des mini-plages. Ils ont donc été remis à neuf par le Service des travaux qui a fait là un magnifique travail.

La Plage à Jufer faisait l'objet, depuis sa création, d'une convention avec le propriétaire de l'Hôtel du Lac. Il y entreposait du mobilier de plage à destination de ses clients dans un cabanon, en échange de quoi il entretenait cet endroit. Cette convention est désormais caduque, le cabanon a été évacué et l'entretien sera repris par le Service des travaux.

#### Plage de la Merveilleuse

Au vu du succès remporté par cet espace, de nouvelles améliorations ont été apportées. Des chaises

longues en béton, pensées et réalisées par le centre de formation professionnelle Le Repuis, ont été posées, d'abord en test, puis reproduites en plusieurs exemplaires. D'autres seront d'ailleurs posées en différents lieux l'année prochaine.

#### Plage de la Boralette

Pour remplacer le saule du bord de l'eau qui avait dû être abattu, une nouvelle arborisation a été réalisée.

#### Plage des Grenouilles

La plage est dorénavant équipée de toilettes sèches.

#### Plage de la Poissine

Les panneaux d'interdiction du nudisme ont été posés. Des articles de presse ont aussi relayé l'information. Les contrôles sont bien sûr difficiles à effectuer mais la pression se faisant sentir un peu plus, les lieux sont un tant soit peu plus accessibles à tout un chacun.

#### **Port**

#### Locations

La liste d'attente comporte 61 demandes, dont 33 sont des demandes de rocade.

Un conflit avec un des sous-concessionnaires a bien occupé la municipale de tutelle. Heureusement le procès est gagné, sous réserve du délai de recours au Tribunal fédéral.

#### Régate internationale

Cette manifestation, organisée en septembre par la Swiss Sailor League avec le soutien du Cercle de la Voile de Grandson, a été d'une ampleur inégalée mais peu anticipée par le club lui-même. Des compétiteurs sont venus du monde entier pour les régates ainsi que de nombreux spectateurs. Ceci a posé beaucoup de problèmes d'organisation et le garde-port a été énormément sollicité. Heureusement, ce dernier a fait preuve de souplesse et de disponibilité.

En même temps la pousse des algues a été maximale. Le garde-port a été débordé par cette situation, difficile à prévoir. Le Service des travaux est venu massivement à la rescousse et un crédit spécial a été octroyé pour pouvoir faire intervenir la faucardeuse de Morat sur plusieurs jours, afin de libérer le plan d'eau très rapidement.

#### Plate-bande

La plantation de plantes rudérales a été effectuée par une entreprise de paysagisme. Ce sont différentes espèces de fétuques et de fleurs à petit développement qui ont été semées, du type de celles qu'on voit sur les toitures végétalisées. Il faut maintenant attendre leur plein développement.

#### L'alpage des Grandsonnaz

La Société coopérative d'alpage des Grandsonnaz est amodiataire de la commune jusqu'en 2020.

#### **Grandsonnaz-Dessus**

Mme Sylvie Oberson, sous-locataire, exploite la buvette et en est enchantée. La fréquentation est très bonne. Des travaux de modernisation ont été prévus et seront réalisés en début de saison prochaine. Il s'agit de refaire le sol de l'arrière-office, d'en rehausser le plafond et de changer l'évier de la cuisine.

#### **Grandsonnaz-Dessous**

La salle de traite a été équipée de tabliers pare-bouses. Le certificat du contrôle de l'installation n'a à ce jour pas été produit par l'exploitant.

**L'équipement de la fromagerie** a donné satisfaction au fromager employé par l'amodiataire. Pour la première fois depuis plusieurs années, la notation du fromage produit s'est montée à 18.5/20. C'est un bon point pour la mise en valeur d'un produit phare de notre terroir.

Pour rappel (gestion 2014): « Un défaut majeur est apparu en fin de saison 2014 au niveau des sols. Sol et murs avaient été carrelés de neuf en 2013. De nombreuses vérifications avaient été faites concernant les colles et joints utilisés, sachant que l'acidité du petit-lait requiert des précautions

particulières. En plusieurs endroits, les carreaux sont décollés et l'eau suinte par les joints. L'entreprise se défausse de toute responsabilité, invoquant la température trop basse lors de la pose. La Municipalité considère que c'est bien à l'entreprise de refaire le travail puisque c'est elle qui doit accepter ou non de poser un sol sur les fonds et dans les conditions données. Il faut absolument que ce conflit soit réglé et le problème résolu pour le début de la saison. Le propriétaire prendra à sa charge le changement des grilles d'évacuation et les cunettes qui avaient été conservées par souci d'économie. »

La négociation avec l'entreprise et l'architecte a été menée ce printemps et tous deux ont accepté d'assumer la part de responsabilité leur incombant. Il a donc été convenu que la commune prenne à sa charge la réfection des fonds (chape, cunettes et pentes qui auraient dû être refaites avant la pose du carrelage) et l'entreprise ainsi que l'architecte assument la dépose et repose du carrelage. Les fonds sont prêts à recevoir leur nouveau revêtement ce printemps, dès l'ouverture de la route. La rénovation de la Grandsonnaz-Dessous sera dès lors terminée, en ce qui concerne la modernisation de l'instrument de travail des agriculteurs, ainsi que cela a toujours été annoncé, dit et expliqué par la Municipalité.

« Deux locaux, destinés à la vente et à l'accueil des visiteurs, avaient été créés et laissés bruts. Leur aménagement devait se faire en lien avec le projet agritouristique requis en échange de l'investissement majeur effectué et laissait libre cours à la créativité du repreneur. Un groupe de travail devait réunir pendant l'hiver 2013 notre mandataire, le locataire, le chef de chalet, la responsable du tourisme régional, et mettre sur pied ce projet, monter un dossier de présentation et un budget d'aménagement à soumettre à la Loterie Romande et au canton pour obtenir des aides (LADE). Le fromager-chef de chalet ayant été engagé à la dernière minute, rien n'a été entrepris à ce jour. »

La situation n'a pas changé. Aucun projet n'a vu le jour et tout est en l'état. La Municipalité considère que ce n'est pas à la commune de continuer d'investir sans aucun effort de mise en valeur de la part de l'amodiataire.

Les permis de travail des employés du fermier n'ont pas tous été remis, comme prévu dans l'avenant du bail, à la Municipalité. Celle-ci est insatisfaite du tournus de ce personnel, considérant que cela ne constitue pas une belle carte de visite de ses alpages.

#### **Forêts**

Grandson possède 221 ha de forêts dont 173 ha de pâturages plus ou moins boisés. Ces forêts et pâturages sont dispersés sur les territoires de

Champvent : 0,28 ha

Concise: 55 haFiez: 204 haFontaines: 4,5 ha

Giez : 25 haMutrux : 0.28 haNovalles : 0.66 haOnnens : 26 ha

Valeyres-sous-Montagny: 18 ha

Vugelles: 9.2 haet Grandson: 67 ha

La gestion des forêts grandsonnoises est assurée par plusieurs gardes-forestiers qui sont chacun en charge de territoires entiers, soit

André Clémençon : 57 ha Pierre-Yves Masson : 101 ha

René Guex (triage de Bullet) : 220 ha dont 151 ha de pâturages

Jean-Pierre Chapuisod (triage de Champvent): 9 ha

Notre commune est membre du Groupement forestier 7 et ne souhaite pas être impliquée dans plusieurs groupements.

Le Groupement 7 a délégué la gestion des Grandsonnaz au garde René Guex par convention avec la commune de Bullet et rémunère cette dernière en conséquence. La convention a été signée en 2008, reconduite depuis tacitement sans révision. Le groupement encaisse l'entier de la contribution de Grandson pour la gestion de ses forêts, y compris les Grandsonnaz.

Dans les forêts de Vugelles et Champvent, il n'y a pas d'intervention ou très occasionnellement et l'arrangement est fait selon besoin.

#### Délégations municipales

Réseau et Fondation d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (R-FAdEGE) (Présidence)



En 2015, l'offre d'accueil comportait 81 places pour le secteur préscolaire (0-4 ans) et 96 en parascolaire (4-12 ans), soit 177 au total. Si la demande d'accueil pour les petits est satisfaite au moins partiellement, l'accueil des écoliers a posé un problème majeur avec un nombre important d'enfants pour qui aucune solution n'a pu être trouvée.

Après avoir vérifié que les parents sont réellement en emploi, que l'accueil à la journée est indispensable, il est bien difficile de devoir apporter une réponse négative tant aux familles concernées qu'aux communes qui participent au financement sans avoir de possibilité d'accueil. Il a fallu procéder à des rééquilibrages de groupes et transférer des enfants dans d'autres structures. Toutes sont donc occupées au maximum de leur capacité, hormis la plage du matin avant l'école et le mercredi.

Il y a eu aussi beaucoup d'inquiétude autour de l'avenir de La Cour à Bonvillars. Des travaux devaient être entrepris dans la salle de gymnastique qui sert de lieu de décharge pour la structure d'accueil. Le risque était grand d'y perdre l'autorisation d'exploiter 12 places. Fort heureusement les travaux sont postposés de quelques mois, ce qui laisse le temps pour réaliser les travaux d'aménagement d'une nouvelle structure de 36 places, sise à Champagne (La Bulle).

Une réorganisation complète de l'organigramme a également été menée avec un renforcement de l'équipe des responsables pédagogiques et la nomination d'une nouvelle directrice générale qui prendra ses fonctions en mars prochain.

- Fondation Bartimée : membre du Conseil de fondation et du conseil restreint
- Fondation de la Cabane scoute : membre du Conseil
- Association de la Région d'Action Sociale : membre du Comité Directeur
- Groupement forestier 7 : vice-présidente du Comité directeur
- Entreprise de Correction Fluviale La Brinaz (ECF) : membre

# <u>Dicastère : service des eaux et énergies (service des eaux, réseau et station d'épuration, service du gaz, éclairage public )</u>

#### SERVICE DES EAUX

Les compétences du Service des eaux (partie eau de boisson) se sont renforcées, puisque la commune compte depuis fin 2015 sur un deuxième maître fontainier diplômé, ce qui permet une bonne anticipation de la rotation des spécialistes approchant l'âge de la retraite.

Le travail quotidien du Service des eaux (partie eau de boisson) est assuré par ces deux fontainiers et deux remplaçants.

Le personnel a effectué 1'000 heures (718 en 2014) pour ce service. S'il y a eu moins d'interventions dues à des fuites sur le réseau d'eau, cette augmentation d'heures est due au changement progressif des compteurs assuré par le Service communal, comme prévu selon le préavis no 560/14.

#### Réseau de distribution

Le chantier des rues Haute, Jean-Lecomte et ruelles (préavis municipal no 547/14) a débuté en juin 2015 pour les travaux principaux concernant le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable, ainsi que la mise en séparatif EU//EC, le remplacement de la conduite de gaz, l'éclairage public et des monuments pour ce qui a trait aux travaux souterrains. Le projet global s'inscrit dans le cadre du projet « AggloY » de réhabilitation des espaces publics.

Les chambres de vannes et les vannes, malgré leur âge parfois avancé, n'ont pas occasionné de problèmes particuliers. De nouvelles vannes de réseau ont été posées à la rue Haute pour faciliter la gestion du réseau avec des secteurs plus limités d'intervention en cas de problèmes.

Les deux vannes « Clayton » ont été contrôlées par l'entreprise « Claval » selon le contrat annuel de maintenance.

Gérées également par contrat annuel avec l'entreprise Hinni, la moitié du parc des bornes hydrantes a été contrôlée.

Deux bornes hydrantes ont été abimées dans leur partie supérieure (une par le gel, une par un camion privé). Elles ont été remplacées par l'entreprise chargée du contrôle annuel.

Lors de ce contrôle, dix bornes hydrantes avec des défauts de fonctionnement de priorité 1 ont été identifiées, dont six pour la dureté de la tige centrale (modification des exigences légales). Une autre borne sera remplacée lors de la réfection de la rue Haute et pour les trois dernières, il s'agit de réparations qui n'ont encore pas pu être effectuées en raison de leur emplacement sur des terrains privés ou encastrées dans des murs privés.

Relevons toutefois que toutes ces bornes sont fonctionnelles, même avec des défauts de priorité 1.

Durant l'année, huit fuites se sont produites sur les conduites communales (dont trois au chemin du Coteau). Du côté du service communal, tous les efforts sont entrepris par le personnel lors des heures de travail ou par le service de piquet pour que les interventions de réparation se fassent dans le plus court délai possible, afin de diminuer au maximum les désagréments de la population. Pour la partie « génie civil », le service de piquet mis en place en collaboration avec l'entreprise locale fonctionne bien. Quant à la partie « adduction d'eau potable », le service de piquet et la réactivité de l'entreprise concessionnaire doivent être améliorés.

Un contrôle du réseau d'eau de la commune de Grandson est intervenu à fin novembre, il a permis de détecter seize fuites ou dysfonctionnements sur les conduites privées et communales, sur des bornes hydrantes ou des raccordements. Ces défauts sont en phase d'être corrigés, tant sur le plan communal que privé.

La coordination entre les Plans régionaux de distribution d'eau de l'ACRG et de la SAGENORD a été réalisée. En conclusion, le PDDE de Grandson doit être confirmé ou adapté et l'avant-projet de création d'un nouveau réservoir et des conduites d'alimentation vont faire l'objet d'un plan de financement détaillé. Cette réalisation est importante, car la défense incendie est pour l'heure largement insuffisante tant dans le secteur du bourg que dans celui du haut des Tuileries.

#### Consommation

Début juillet 2015, une vague de chaleur caniculaire a fait augmenter la consommation de l'ensemble du réseau. Une annonce d'interdiction d'arrosage a été prononcée et communiquée par tout ménage afin de promouvoir une consommation raisonnable de l'eau. Cette interdiction a duré plus d'un mois (du 15 juillet au 19 août).

#### **Traitement**

Les eaux des deux réseaux (basse pression pour le bourg et haute pression pour les autres secteurs de Grandson) sont de type hydrogénocarbonatés-calciques et faiblement minéralisées.

L'eau en provenance des sources de Novalles, qui alimente le réseau basse pression, doit être chlorée. Un contrôle hebdomadaire du chlore est effectué à la fontaine la Ruche. Pour le réseau haute pression, aucun traitement n'est généralement nécessaire pour l'eau des puits d'Onnens, fournie par l'ACRG. Toutefois, au début mai 2015, en raison de la montée exceptionnelle du niveau des eaux du lac de Neuchâtel (430.36 m. soit 1 mètre au-dessus de son niveau moyen et 10 cm de plus que la hauteur maximale de ces 50 dernières années), il a été constaté que la nappe phréatique alimentant les eaux des puits d'Onnens était affectée par les eaux en provenance du lac qui recèlent une plus grande teneur en éléments d'origine organique. L'ACRG envisage d'équiper les puits d'Onnens d'un traitement UV pour garantir une qualité de l'eau irréprochable en tous temps.

Pour la zone Sous Repuis/Les Pins et sur recommandations du laboratoire de Neuchâtel, des purges sont faites pendant la période hivernale, car il y a peu de consommateurs sur ce secteur.

#### Analyses

Les analyses effectuées en 2015 ont montré que l'eau du réseau respecte les prescriptions légales. La seule alerte a été donnée au printemps lors de la montée du niveau du lac. La teneur en nitrates dans l'eau du réseau haute pression est peu élevée ; en revanche, la teneur en nitrates dans l'eau du réseau basse pression indique une influence moyenne de l'agriculture sur les sources de Novalles. Toutes ces informations peuvent être consultées sur le site internet de la commune ou sur www.viteoslab.ch/cp.asp.

Les analyses sont faites par le Laboratoire cantonal de Neuchâtel.

Les résultats des trois analyses annuelles recommandées par la directive SSIGE W3 et la méthode HACCP sont présentés en annexes. On y trouve également un graphique sur l'évolution des nitrates dans l'eau de boisson.

Tous les résultats des analyses sont transmis au Laboratoire cantonal vaudois. Les principales normes pour la bactériologie sont de 300 germes aérobies mésophiles à 3 jours. Aucun « escherichia coli » ni entérocoques ne doivent être décelables dans les échantillons.

#### Réservoirs - réseau d'adduction

Outre le contrôle mensuel des réservoirs des Planches et de la Râpe, les réservoirs ont été entièrement vidés cet automne. Les cuves des deux réservoirs ont été lavées et désinfectées. Dans les cuves du réservoir des Planches, des résidus de carbonate de calcium ont été constatés, ceci est dû à la réaction chimique de l'eau d'infiltration (étanchéité de la dalle supérieure du réservoir) et l'eau du réservoir (eau douce et eau dure). Les crépis sont usés.

Il faut relever une nouvelle fois la très mauvaise étanchéité du réservoir de la Râpe en cas de fortes pluies et l'urgente nécessité de remplacer cet ouvrage par le nouveau réservoir.

Quant au réseau d'adduction, aucun problème particulier n'est à signaler en 2015.

#### Sources et captages

Une visite de contrôle et d'entretien des sources est effectuée toutes les semaines, principalement par le fontainier.

Un contrôle extérieur des chambres de captage a lieu tous les mois. Par contre, la visite de l'intérieur des chambres de captage et le contrôle des zones de protection sont faits deux fois par année. Lors de ce contrôle, les filtres sur les couvercles des captages ont été remplacés.

#### Station de pompage

La station de pompage est gérée par le Service des eaux de la commune de Grandson. A plusieurs reprises, des problèmes de transmission des alarmes de l'ancienne platine de commande des pompes, au nouveau transmetteur de commande, se sont produits de manière répétée. L'ancienneté de ces platines en est la cause principale. En raison de leur vétusté, leur remplacement s'avère impossible. Comme la conservation de ce pompage est liée à la construction du nouveau réservoir, les frais de transformation de l'installation sont trop élevés pour la durée de conservation prévisible de cet ouvrage. Un problème de régulation a eu lieu en 2015 et comme le pompage n'a pas eu de commande pour l'arrêter, la salle des vannes du réservoir de la Râpe a été inondée.

#### Compteurs

Suite à l'acceptation du préavis no 560/14 par le Conseil en décembre, relatif à un crédit d'investissement pour le renouvellement des compteurs d'eau, la campagne de remplacement a été lancée dans le secteur de la vieille ville (rue Basse et ruelles adjacentes). Une première série de compteurs (88 + env. 10 compteurs dans le cadre d'autres travaux) a été changée pour des compteurs à télédétection par le Service communal de l'eau. Lors de ce remplacement, un contrôle approfondi de la nourrice est fait et documenté. De nombreuses anciennes installations ne sont pas conformes et un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés pour les mettre aux normes en vigueur. En parallèle, en 2015, l'envoi des cartes de relevé pour les abonnés a été fait sur les autres secteurs de la commune, où le remplacement des compteurs se fera au cours des prochaines années. Des erreurs ou des anomalies de relevés ont été constatées.

En raison de changements et de la sous-dotation en personnel de l'administration, le suivi entre les constats techniques, les courriers à l'intention des propriétaires et la facturation n'est pas encore réalisé de manière systématique. Cette situation devrait s'améliorer en 2016 avec le renforcement en personnel et une affectation claire de cette tâche.

#### **Divers**

Conformément à l'Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires du 1<sup>er</sup> mai 2013 qui prescrit un devoir d'information exhaustif à tous les services de distribution d'eau potable face à leurs consommateurs, les informations 2015 sont données par affichage au pilier public, sur le site de la commune <u>www.grandson.ch</u>. Elles sont également disponibles sur le site <u>www.viteoslab.ch/cp.asp</u>.

#### **EAUX USEES**

Comme indiqué ci-dessus dans le chapitre Service des eaux - Réseau de distribution, le secteur de la rue Haute et des ruelles afférentes a été l'objet de travaux pour la mise en séparatif. Les travaux ont permis de découvrir de nombreux vestiges archéologiques, en particulier près d'une centaine de tombes à fin 2015.

#### Station d'épuration (STEP)

Les personnes affectées au fonctionnement de la STEP sont le surveillant principal et trois remplaçants, dont un externe au Service des travaux et spécialement affecté au service de piquet de cette installation. Ce tournus fonctionne à satisfaction.

En 2015, la STEP a traité 714'567 m3 d'eau (812'137), soit 12 % de moins que l'année précédente. Même si le mois de mai a été extrêmement pluvieux, la sécheresse du mois de juillet a en quelque sorte compensé ce fort apport. Cette évolution à la baisse est aussi due à la mise en séparatif progressive, non seulement de certains secteurs de Grandson mais aussi de Giez.

L'énergie totale employée a été de 151'613 kWh (160'515), soit une diminution de 5.5 % par rapport à 2014. La production du couple chaleur-force (CCF) a été de 53'559 kWh (45'559), soit 35.2% (28.4

%) de la consommation énergétique. Le reste des besoins, soit 98'277 kWh (114'956), a été acheté à la société Romande Energie.

Le compacteur a été remplacé (usure) au printemps. Pour le reste, les services annuels et l'entretien annuel ont été faits, tout comme le service annuel des pompes.

#### Evacuation des boues et déchets

Les boues d'épuration, après passage dans le digesteur CCF et stockage, sont acheminées à la STEP d'Yverdon-les-Bains pour traitement en vue de leur incinération. 990 m3 (1'242) ont été livrés par une entreprise agréée pour ce type de transport.

30 m3 (24) de déchets provenant du tamisage et du dessablage ont été incinérés à la SAIOD à Colombier.

Les treize contrôles et analyses effectuées par le Laboratoire cantonal démontrent que les concentrations et les rendements sont bons et respectent les normes en vigueur. Les analyses de boues effectuées par le service Sol-Conseil avec l'approbation de la DGE-PRE corroborent ces analyses et montrent également que les normes en vigueur sont largement tenues.

#### Station de relevage et collecteurs

Les stations sont contrôlées régulièrement par l'exploitant de la station d'épuration ou ses remplaçants. Les principales stations, soit celles du Grandsonnet, du Pécos et de Bellerive, sont vidangées et nettoyées deux fois l'an, les 22 autres sont faites une fois l'an ou selon besoin. Les collecteurs sont aussi contrôlés régulièrement et selon nécessité, un curage est effectué. Trois pompes des stations de relevage ont été changées, ce qui correspond à une utilisation maximale (après 15 à 20 ans alors que la moyenne est plutôt entre 7 à 10 ans).

Cette année, seuls des curages liés aux travaux ont été effectués.

#### STAP de Corcelettes

La STAP est contrôlée en moyenne deux fois par semaine et en période estivale trois fois au minimum par semaine et même tous les jours en pleine période d'occupation du camping. En 2015, le nombre d'alarmes a été de 17 (14 en 2014), sans compter les alarmes quasi discontinues avant l'arrêt momentané de l'installation. En effet, lors de la montée du niveau du lac, la STAP a été mise hors service pendant deux semaines (hormis la partie du pompage indépendant qui traite les apports de Corcelettes et du camping de Bellerive) en raison de l'inondation des stations.

Comme indiqué à de multiples reprises, le système Vacuflow n'est absolument pas adapté ni aux quantités, ni aux débits, ni aux types de déchets qui s'y déversent. Dans l'attente de l'approbation du projet de statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration région Grandson (AIERG), le projet tel que prévu dans le préavis no 564/15 ne peut être réalisé.

La mise en place d'une planification détaillée pour tous les éléments liés à l'épuration n'est pas encore réalisée.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le personnel affecté au service de l'éclairage public est formé de deux personnes. Le personnel a effectué 92.5 heures (29.5) pour l'éclairage public.

L'annonce des dépannages se fait par le serveur « VigieWeb ».

Le contrôle du fonctionnement de l'éclairage public est fait par le Service des travaux et par des informations transmises par les habitants : en 2015, 128 (67) annonces de panne ont été faites à la société Romande Energie, soit près de 10% du parc (678 luminaires). Le nettoyage de tous les luminaires prévu une fois dans le contrat de base quadriannuel « Luminis » de la société Romande Energie a été effectué en 2015.

Le remplacement des luminaires a été fait au chemin de la Croix-du-Bochet, Es Cary, au chemin de Fiez-Pittet et de Froideville, au collège du Jura et la rue de Neuchâtel. Par contre, les luminaires de la

rue Basse, de la ruelle Berfoillet, de la rue des Jardins et de la ruelle Criblet ont été changés début 2016 en raison d'un retard de livraison des lanternes.

#### **ENERGIE**

La commission consultative de l'énergie siège à la demande de la Municipalité. En 2015, la commission consultative de l'énergie n'a pas siégé. En cela, la remarque de la commission de gestion n'a pas pu être prise en compte.

#### Gaz

Le Service des énergies de la Ville d'Yverdon-les-Bains est chargé, par convention, de l'installation et de l'entretien du réseau de gaz sur la commune de Grandson. La collaboration se déroule à satisfaction, par exemple en 2015 lors de la réfection de la rue Haute où le SEY est régulièrement présent et associé de près au bon déroulement des travaux et des installations de gaz.

#### SYSTEME D'INFORMATION DU TERRITOIRE (SIT)

Suite au préavis no 554/14, le Service technique communal a mené les démarches nécessaires auprès de la Ville d'Yverdon-les-Bains et la convention de collaboration a pu être signée le 27 juillet 2015. Dès lors, certaines données du cadastre notamment sont aisément accessibles par le géoportail sous www.geoportail.ch/yverdon.

Par ailleurs, un appel d'offres sur invitation conduit conformément aux règles de la Loi sur les marchés publics, a permis d'attribuer un mandat de traitement des données pour le cadastre souterrain à l'entreprise Géoconseils SA, qui a un bureau à Grandson. Ainsi, une bonne partie des données devrait progressivement être accessible rapidement ce qui facilite le travail tant de l'administration communale que des différents dicastères et mandataires au service de la commune.

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** 

En conclusion, nous vous proposons de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

vu le rapport de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

Article 1er

La gestion de l'année 2015 est adoptée.

Article 2

Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion de l'année 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :

F. Payot E. Beauverd

#### **GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS**

ACRG Association des communes de la région de Grandson ADNV Association pour le développement du Nord vaudois

AF Améliorations foncières
AggloY Agglomération yverdonnoise
ARI Appareil respiratoire isolant
AT Aménagement du territoire

CIP Caisse intercommunale de pensions

CMS Centre médico-social COPIL Comité de pilotage

CTA Centre de traitement des alarmes

DAP Détachement d'appui

DDP Droits distincts et permanents
DPS Détachement de premiers secours
ECA Etablissement cantonal d'assurances

EHNV Etablissements hospitaliers du Nord vaudois

EM Etat-major
ES Eaux de surface
ETP Equivalent temps plein

EU Eaux usées

FAdEGE Fondation d'accueil des enfants de Grandson et environs

FVSP Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers

GOP Groupement opérationnel des pôles

HEIG-VD Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud

ISOS Inventaire des sites construits à protéger

LATC Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

LED Light-emitting diode (diode électroluminescente)

LIM Loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements régions de montagne

LPDP Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public

OFS Office fédéral de la statistique
OFT Office fédéral des transports
ORP Office régional de placement

PCi Protection civile

PDDE Plan directeur de distribution de l'eau

PDCom Plan directeur communal

PGEE Plan général de l'évacuation des eaux

PPA Plan partiel d'affectation PPE Propriété par étage

PPLS Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

PQ Plan de quartier

RAS Région d'action sociale

RAdEGE Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs
RéajY Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains
SAGENORD Société anonyme de gestion des eaux du Nord vaudois

SCEP Sous-commission cantonale des espaces publics

SDIS Service de défense incendie et de secours

SDT Service du département territorial

SESA Service des eaux, sols et assainissement SIC Société industrielle et commerciale

SIPAL Service immeubles, patrimoine et logistique

SKKG Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (Fondation pour l'art, la culture et

l'histoire), propriétaire du château de Grandson

STAP Station de pompage STEP Station d'épuration

STRID Société pour le tri, le recyclage et l'incinération des déchets

TIM Transports individuels motorisés

TP Transports publics

TRAVYS Transport Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains, Sainte-Croix